Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Bilan annuel

Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

2024

Délégation de Service Public
Communes de Brezolles et Laons
Du 01/01/2022 au 31/12/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Table des matières

HISTORIQUE ET CONTEXTE 3
1. ANALYSE DU SERVICE 3
A. Le Secteur Jeunes (de 12 à 17 ans avant la majorité) 3
B. L'Enfance (de 3 à 11 ans ou entrée en collège) 16
a) Accueil de Loisirs des Vacances de BREZOLLES 16
b) Accueil Périscolaire du matin, du soir et des mercredis à Brezolles 22
Objectif général 1 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant 28
Intentions : 28
Actions mises en œuvre : 28
Évaluation : 29
Objectif général 2 : Favoriser la découverte 29
Intentions : 29
Actions mises en œuvre : 29
Évaluation : 29
Objectif général 3 : Impliquer les familles 29
Intentions : 29
Actions mises en œuvre : 30
Évaluation : 30
a) Accueil Périscolaire du matin, du soir à LAONS 31
C. La Petite Enfance (de 10 semaines à l'entrée en maternelle) 35
a) Le Multi-Accueil La Souris Verte 35
b) Le Relais Petite Enfance 39
2. LE PERSONNEL 42
a) La coordination 42
b) Accueil de Loisirs Brezolles, Périscolaire Laons et Espace Jeunesse 42
c) Le Multi Accueil 43
d) Le RPE 43
e) Départs en formation en 2024 43
f) Récapitulatif du nombre de jours d'absences en 2024 44
A- Les charges 47
B- Les produits 50

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

HISTORIQUE ET CONTEXTE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a confié la gestion des structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de Brezolles et Laons à l'Association Départementale des PEP 28, par délégation de service public depuis le 1er septembre 2016. L'Association des PEP 28 a répondu à l'appel d'offre paru en mai 2021 et a été retenue pour la gestion du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

La délégation comprend :

- Un accueil jeunes à Brezolles : ouverture en journée complète avec possibilité de repas pendant toutes les vacances (à l'exception des vacances de fin d'année et du mois d'août), un accueil les mercredis après-midi à partir de 12h00 et un séjour de 6 jours/5 nuits.
- Un accueil de loisirs primaire sur les temps périscolaires et extrascolaires à Brezolles
- Un accueil de loisirs périscolaire à Laons primaire sur les temps périscolaires (matin et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi).
- Un multi-accueil à Brezolles : réservé aux enfants de 2 mois et demi à 3 ans avec contrats réguliers et occasionnels, ouvert toute la semaine, les lundis, mardis, mercredis, jeudis (de 8h à 18h30) et vendredis de (8h à 18h).
- Un Relais Petite Enfance (RPE) : ateliers d'éveil enfants-assistant.e.s maternel.le.s itinérant sur les communes de Brezolles et Laons, temps de permanences d'informations pour les familles et les assistant.e.s maternel.le.s sont également proposés.

Des objectifs sont fixés dans le cadre de cette délégation de service public avec comme axes principaux :

- ✓ La présence hebdomadaire d'un coordinateur.trice sur les structures avec un travail de concertation régulier avec le coordinateur de l'Agglo du Pays de Dreux, dans une logique partenariale.
- ✓ L'évolution des modalités d'accueil pour les jeunes (12/17 ans)
- ✓ L'évolution des modalités d'accueil sur la structure du Multi Accueil « La Souris Verte » de Brezolles.

Ces axes, fixés dans le cadre de la DSP entrée en vigueur en 2022, ont été atteints dès le mois de septembre 2022, tel que l'évoquait le contrat de Concession de Service Public.

1. ANALYSE DU SERVICE

A. Le Secteur Jeunes (de 12 à 17 ans avant la majorité)

Retour sur la genèse du projet de développement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

C'est lors de l'année scolaire 2022-2023, que l'Espace Jeunes a vu son fonctionnement modifié avec une ouverture sur les mercredis après-midi et un accueil en journée sur les vacances. Ce nouveau fonctionnement a été mis en place à la suite d'un sondage familles pour partir des besoins présents sur le territoire dans la mise en place du secteur jeunes.
Après une réussite en termes d'effectifs accueillis sur les mercredis après-midi, l'ouverture en journée sur les petites vacances était un vrai défi.
Au vu de la fréquentation, avec un Espace Jeunes régulièrement quasi complet (12 jeunes maximum) et surtout une liste d'attente de plus en plus conséquente à chaque période, pouvant même aller jusqu'à 10 jeunes sur l'été, la nouvelle organisation semblait être pertinente et répondre pleinement aux besoins des jeunes sur le territoire.
Sachant que les programmes des vacances sont principalement réalisés par les jeunes et pour les jeunes, les bilans à la fin de chaque période sont très souvent satisfaisants.
Les sorties aussi bien payantes que gratuites sont un vrai plus pour motiver les jeunes à venir à l'Espace Jeunes.
Quelques activités manuelles pour valoriser la structure et des activités sportives ont permis de compléter les programmes.
Avec une communication accrue et des évènements parent-ados, le directeur a réussi à instaurer une relation de confiance et de fidélité avec les jeunes mais également avec les familles. Un groupe d'une quinzaine de jeunes différents s'est formé.

L'année 2023-2024 est la seconde année complète de fonctionnement de l'Espace Jeunes. La dynamique est toujours en hausse grâce à la fidélité des jeunes. La nouveauté mise en place, par le directeur, afin de renouveler le panel de jeunes est d'installer une passerelle avec les enfants de CM2 fréquentant l'ALSH. Régulièrement, certains enfants viennent donc participer aux activités avec les adolescents de l'Espace Jeunes. Ces temps ont permis aux enfants de l'ALSH de pouvoir se projeter dans un avenir proche à fréquenter la structure ado.

Rappelons que les objectifs pédagogiques sont de :

- répondre **aux besoins des parents**, notamment à un besoin de garde (surtout pour les jeunes qui rentrent en classe de 6ème)
- répondre **à un besoin de sécurité pour les préados et adolescents**,
- répondre **à des besoins d'éducation**, **d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs**

 La structure et le directeur doivent faire en sorte de répondre aux besoins des jeunes comme prendre le temps d'écouter et communiquer, de s'amuser, et surtout de vivre en groupe.

Le jeune est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations de la structure, afin de **l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur mais aussi et surtout acteur de ses loisirs**. Il exprime ses envies, ses choix et les partager avec les autres.
Ainsi, l'équipe d'animation met tout en œuvre pour que le jeune passe des temps d'activités les plus agréables possibles.

L'Espace Jeunes revendique clairement une dimension éducative, aux côtés de la famille, premier lieu d'éducation du jeune, et de l'enseignement, lieu de transmission des savoirs.
Les outils pédagogiques de l'animation utilisent les loisirs et la vie de groupe, pour en faire des supports éducatifs à part entière au service du « savoir-être » et du vivre ensemble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Modalités organisationnelles

L'Espace Jeunes est destiné aux jeunes de 11 à 17 ans. Il est situé en face du collège de Brezolles, c'est un lieu d'animation, d'accueil, de rencontres, d'activités culturelles, sportives et éducatives. Les jeunes peuvent venir seuls ou avec des amis participer aux activités et aux ateliers, faire des propositions, discuter de différents sujets qui les préoccupent.

Les animateurs écoutent, proposent et organisent avec les jeunes des activités éducatives, sportives et culturelles.

Au-delà d'un lieu de loisirs, de culture et de détente, c'est aussi un lieu citoyen : les jeunes sont responsables du matériel, le rangement doit être effectué après chaque activité, toute dégradation doit être signalée afin que tout le monde puisse trouver un lieu propre avec du matériel en bon état.

• *Fonctionnement général de l'Espace Jeunes*

En 2024, l'Espace Jeunes a été ouvert pendant les vacances (Hiver, Printemps, Juillet, Automne), ainsi que les mercredis après-midi sur inscription préalable.

Il a été fermé sur les vacances de fin d'année et le mois d'Août

PERIODES	Horaires d'ouverture	Spécificité accueil matin	Habilitation SDJES	Accessibilité - navette
Mercredis	12h15 à 18h30	[redacted]	12 places	Non
Vacances Scolaires	De 9h30 à 18h30 (Début de ramassage à 8h30)	Les jeunes peuvent être accueillis entre 7h30 et 9h30 sur l'ALSH de Brezolles sur inscription.	12 places	Sur chaque période de vacances et limité à 10km autour de Brezolles uniquement le matin

• *Une pédagogie spécifique à cette tranche d'âge*

*Permettre aux jeunes la découverte et la pratique d'activités artistiques, sportives et culturelles :

- En organisant des sorties culturelles
- En proposant des projets d'animation innovants
- En suscitant la curiosité des jeunes au travers d'animations
- En alternant les différents types d'animations

Pour répondre à cet objectif, l'équipe d'animation a participé, avec les jeunes, aux événements proposés en 2024 sur le territoire, comme par exemple avec notre participation à l'UFO Street ou encore à l'Agglo Raid. Ces temps ont contribué à la découverte des sites culturels du territoire par les jeunes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

L'équipe a utilisé des techniques différentes dans ses animations, tout en favorisant l'utilisation de matériel de récupération. Elle a ouvert le public à la découverte des sports innovants, des journées à thèmes, des grands jeux. De plus avec l'effervescence autour des Jeux Olympiques organisés à Paris cet été, cela a donné la possibilité aux jeunes de découvrir de nouvelles activités.

* Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté

- En incitant les jeunes à faire leurs propres choix et soumettre leurs idées
- En organisant des inter centres, des sorties et des temps de partage

Des temps ont été proposés pendant les vacances où les jeunes ont pu participer à l'élaboration du séjour estival (contact des partenaires, élaboration du budget prévisionnel et du planning d'activité).
Des rencontres avec d'autres structures jeunesse ont également eu lieu en 2024. Ainsi que des rencontres régulières avec l'EHPAD de Brezolles, elles ont été de réels temps d'échange et de partage qui ont plu aussi bien aux ados qu'aux résidents.

* Favoriser la qualité du lien famille-adolescent :

- En développant l'information
- En améliorant la qualité des temps d'accueil
- En tenant compte des retours des familles
- En associant les familles aux différentes manifestations

Cet objectif s'est concrétisé par la création d'une page Facebook privée de l'Espace jeunes pour :

- Publier les activités réalisées par les jeunes
- Diffuser les campagnes d'inscriptions pour les vacances
- Diffuser les événements PEP28
- Afficher une disponibilité et un accueil en toute circonstance
- Proposer un temps d'accueil individualisé aux familles
- Solliciter les familles à travers divers outils pour recueillir leurs avis et propositions tout au long de l'année
- Proposer des temps événementiels et des ateliers familles-ados

• *Fonctionnement des Mercredis de l'Espace Jeunes*

Le mercredi midi, l'animateur va directement chercher les jeunes à la sortie du collège. Ils doivent apporter leur repas sur la structure. En fonction du nombre d'inscriptions, certains jeunes peuvent venir sur la structure après l'AS (Animation Sportive) qui se déroule au collège de Brezolles. Ils devront cependant se rendre par leur propre moyen à l'Espace Jeunes car il est impossible de mobiliser le responsable au milieu de journée pour les récupérer.
Les places étant limitées, la priorité est donnée aux enfants fréquentant la structure tout l'après-midi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

- *Fonctionnement des Vacances de l'Espace Jeunes*

Au cours des vacances scolaires, la structure a été ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 (selon le calendrier fixé par l'Education Nationale).
Sur inscription un accueil entre 7h30 et 9h30 a également été mis en place au sein de l'ALSH de Brezolles (rue de la Friche). L'équipe d'animation présente a permis d'accueillir les jeunes concernés.
De plus, pour faciliter la mobilité géographique et éviter que ce soit un frein pour les jeunes de fréquenter la structure**, un ramassage en minibus uniquement les matins** (petites vacances et été) leur est proposé depuis septembre 2023 et tout au long de l'année 2024. Ce service gratuit a permis d'ouvrir l'Espace Jeunes à de nouveaux adolescents autour de Brezolles et dont les familles ne pouvaient les emmener.
Le ramassage en minibus par le responsable de la structure débute à partir de 8h30 pour les jeunes inscrits à ce service et habitant à moins de 10 kilomètres de Brezolles. Ainsi, tous les jeunes sont sur site à 9h30.
Lors des sorties exceptionnelles, les horaires ont été modifiés, après avoir préalablement été signalés aux familles par écrit par la direction et transmis en début de période sur le programme d'activités ou par mail au cours des mercredis.

- *Interventions au collège*

Une convention entre l'AD PEP28 et le collège a été mis en place afin de permettre au directeur de l'Espace Jeunes d'intervenir deux midis sur site, les lundis et jeudis de 11h45 à 14h00. Ces interventions permettent aux jeunes et aux équipes éducatives de l'établissement de connaître et de reconnaître la structure ainsi que le directeur. Sur ces temps, le directeur a mis ses compétences d'éducateur sportif à disposition des assistantes d'éducation de l'établissement sur le terrain de sport du collège de Brezolles. Le directeur de l'Espace Jeunes répond à la demande du collège, qui n'est autre que de proposer une activité sportive sans réel projet, mais surtout de répondre aux envies des jeunes de s'évader quelques heures avec un intervenant extérieur. Ce lien entre le directeur et les jeunes a permis de fidéliser et de renouveler un groupe de jeunes à fréquenter la structure.

- *Fréquentation des mercredis*

Pour 2023, le total d'heures réalisées à l'Espace Jeunes était de 1 729 heures.
Pour l'année 2024, nous comptabilisons 1 053 heures soit une baisse des heures réalisées de 676 heures (-39%). Nous comptabilisons 75% de taux d'occupation sur les mercredis en fonction du nombre de places ouvertes.

Deux éléments importants expliquent cette baisse d'heures :

- Certains jeunes habitués à fréquenter l'Espace Jeunes sont inscrits à l'Association Sportive (AS) du Collège de Brezolles. L'AS se terminant à 16h30, les jeunes sont moins motivés à venir après leurs activités sportives.
- L'absence du directeur lors de ses semaines de formation DEJEPS sur l'année 2024 (formation qui a pris fin en février 2025).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Seule personne permanente sur la structure les mercredis, les jeunes sont habitués à être avec lui. Malgré de nombreux efforts et des moyens déployés, force est de constater que les jeunes ne se sont pas inscrits lors de l'absence de leur encadrant de référence.
Lors de ses premières semaines de formation, seulement une famille de 2 jeunes s'est présentée. Nous avions mobilisé une animatrice durant 3 mercredis pour remplacer le directeur. Après échanges, il apparaît que les jeunes, souvent attachés à leur animateur, ne voyaient pas l'intérêt de venir lorsqu'il n'était pas présent. *Nous dénombrons donc 13 mercredis sans fréquentation, ni de demandes d'inscription.*
Il faut rajouter 2 mercredis de fermeture pour raison de conditions météorologiques difficiles. Suite à l'interdiction préfectoral de circuler pour les transports scolaires, les jeunes n'ont pas fréquenté le collège et par conséquent l'Espace Jeunes. Enfin, en janvier le collège a organisé un séjour au ski pour les 5èmes et sur la même semaine les 3èmes étaient en stage de découverte, nous n'avons eu aucune inscription sur ce mercredi.

Mercredis 2024	Filles	Garçons	Total	15 familles différentes
Nombre de jeunes différents	10	9	**19**	

Mercredis 2024	Jeunes	Total
Heures	1053	**1053**

Mercredis 2024	Total
Nb de jours/jeune	162
Nb de Mercredis	18
Moyenne jeunes/Merc	9

Répartition géographique des jeunes 2024	
BREZOLLES (28270)	10
CHÂTAINCOURT (28270)	2
CRUCEY-VILLAGES (28270)	2
FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (28270)	2
LAONS (28270)	1
LES CHÂTELETS (28270)	1
PRUDEMANCHE	1
	19

Nous constatons que 52% sont originaires de Brezolles, et que l'ensemble des jeunes sont domiciliés sur l'Agglomération du Pays de Dreux (100%).

Répartition des revenus des familles par jeune 2024	
1 - De 0 à 1 000,99	1
2 - De 1 001 à 1 500,99	1
3 - De 1 501 à 2 000,99	3
4 - De 2 001 à 2 500,99	0
5 - De 2 501 à 99 999	14
	19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

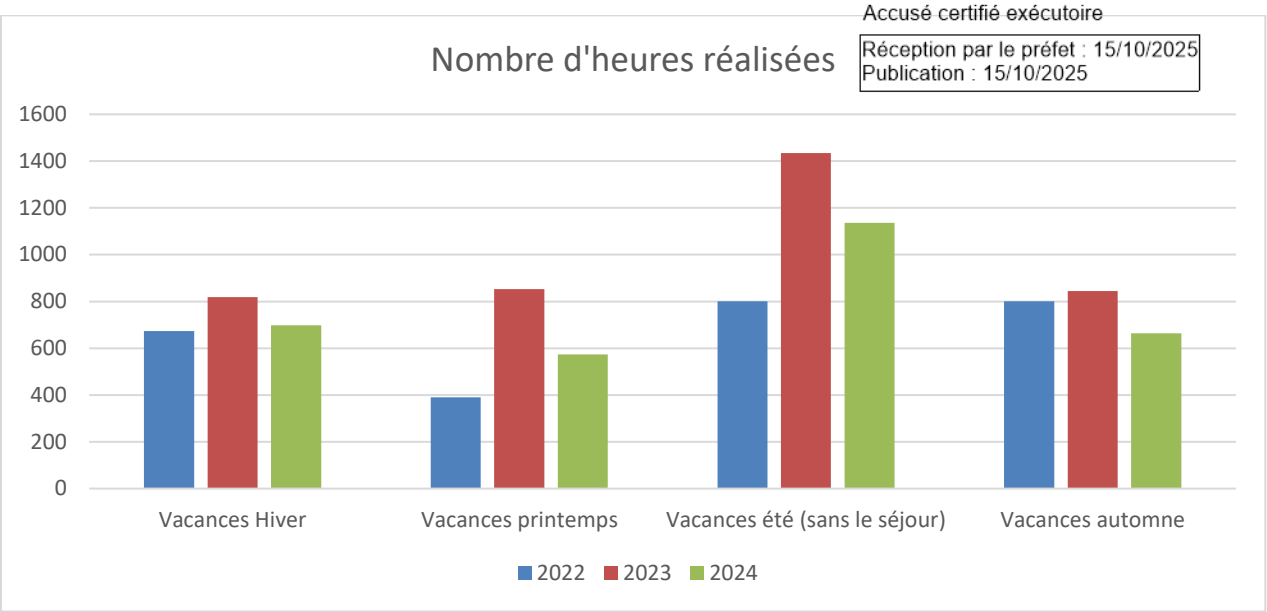
Nous constatons que 73.7% des jeunes accueillis ont des familles avec les revenus les plus hauts. Nous expliquons cela par le fait que les deux parents travaillent et que les familles sollicitent le service de l'Espace Jeunes pour que les adolescents (les plus jeunes) soient occupés et encadrés pendant l'après-midi. Pour autant, nous remarquons que toutes les tranches de revenus sont représentées (à l'exception de la tranche des revenus mensuels de 2 001.00 € à 2 500.99 €). Cela signifie que la mixité sociale est effective dans la structure sur les temps des mercredis.
Concrètement, les familles payent une cotisation de leur enfant à l'année en fonction des revenus mensuels, et une participation « tarif unique » à chaque sortie payante (mercredis et vacances)

Revenus Mensuels	Agglo-Adhésion/ an	Hors Agglo
De 0 à 1 200 €	12 €	24 €
De 1 201 à 1 775 €	17 €	34 €
De 1 776 à 2 350 €	22 €	44 €
De 2 351 à 2 925 €	27 €	54 €
De 2 926 € à 3 500 €	32 €	64 €
De 3 501 et +	37 €	74 €
Supplément Activités Spécifiques	**Agglo**	**Hors Agglo**
Repas	5.60 €	5.60 €
Repas + Goûter	6.80 €	6.80 €
Atelier – Stage ½ Journée	6.00 €	12.00 €
Atelier – Stage 1 Journée	15.00 €	30.00 €
Surcoût pour Activité (cinéma, piscine, laser-game, musée, bowling…)	10.00 €	20.00 €
Sortie exceptionnelle (visite touristique, parc d'attraction …)	20.00 €	40.00 €

- *Fréquentation des vacances*

L'équipe est composée d'un directeur et d'un animateur en renfort pour les sorties. Un animateur vacataire est également recruté pour le mois de juillet. Le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et aux Sports a donné son accord pour que le responsable intervienne seul, compte-tenu du petit effectif, mais également de la proximité de l'ALSH et de la direction de pôle.
Comme pour les mercredis, un comparatif sur l'ensemble des années 2022 et 2023 n'est pas révélateur, car la structure a ouvert en journée complète à partir des vacances d'automne 2022.
Lors des vacances, 25 jeunes différents (27 en 2022) ont été accueillis et 21 familles ont été utilisatrices du service.
Nous constatons qu'un noyau d'une dizaines jeunes fréquentant la structure le mercredi de manière régulière est également présent pendant les vacances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



	2022	2023	**2024**
Vacances Hiver	674 h	818 h	**698 h**
Vacances Printemps	389.50 h	853 h	**573.50 h**
Eté (sans le séjour)	801 h	1434.50 h	**1136.00 h**
Vacances Automne	801 h	845 h	**664 h**
Total	2665.50h	3950.50 h	**3071.50h**

Nous constatons une augmentation de 48% entre 2022 et 2023. Cette hausse est due aux modifications de fonctionnement.
Cependant, sur l'année 2024, nous constatons une baisse sur toutes les périodes avec **-22.25% d'heures réalisées**. En fonction des activités et des jeunes inscrits, des annulations se font au fur et à mesure, ce qui complique les remplacements par les jeunes inscrits en liste d'attente car l'information est souvent trop tardive voire le jour même.

Pour le prochain règlement de fonctionnement, il serait important de réfléchir à cette problématique. L'engagement des jeunes sur les temps non payant où les absences sont finalement sans conséquence pour eux.

Répartition géographique par jeunes 2024	
BREZOLLES (28270)	11
BÉROU-LA-MULOTIÈRE (28270)	1
CHÂTAINCOURT (28270)	1
CRUCEY-VILLAGES (28270)	2
DREUX (28100)	1
FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (28270)	2
LAONS (28270)	1
LES CHÂTELETS (28270)	1
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS (28350)	1
PRUDEMENACHE	1
	25

44% des jeunes habitent Brezolles et 100% sont domiciliés dans l'Agglomération du Pays de Dreux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Répartition des revenus des familles par jeune 2024	
1 - De 0 à 1 000,99	3
2 - De 1 001 à 1 500,99	1
3 - De 1 501 à 2 000,99	4
4 - De 2 001 à 2 500,99	0
5 - De 2 501 à 99 999	17
	25

Tout comme les mercredis, la mixité sociale est présente sur les périodes de vacances à l'Espace Jeunes. 1/3 des familles sont dans les premières tranches de revenus. La participation des familles est faite avec la cotisation annuelle en fonction des revenus et un supplément mensuel pour chaque activités payantes (tarif Agglo et Hors Agglo).

- *Calendrier d'ouverture 2024*

L'Espace Jeunes a ouvert sur 2024 aux périodes suivantes :

- **Vacances d'Hiver 2024 (5 jeunes sur liste d'attente)**

Vac Hiver	Filles	Garçons	Total	17 familles différentes
Jeunes	9	9	**18**	

Vac Hiver	Jeunes	Total
Heures	698	**698**

Vac Hiver	Semaine 1	Semaine 2
Nb j/jeunes	32	58
Nb de Jours	5	5
Moyenne/jr	6.4	11.6

Suite à la baisse d'effectif sur la première semaine d'hiver, le directeur a interrogé les familles référencées afin de pouvoir analyser le manque d'inscription. La majorité des retours étant un départ en vacances en famille.

- **Vacances Printemps (pas de liste d'attente)**

Vac Printemps	Filles	Garçons	Total	14 familles différentes
Jeunes	9	7	**16**	

Vac Printemps	Jeunes	Total
Heures	573,5	**573,5**

Vac Printemps	Semaine 1	Semaine 2
Nb de j/jeunes	34	41
Nb de Jours	5	4
Moyenne/jr	6.8	10.25

Durant la semaine du 22 et 26 Avril 2024, les 3 lycéens fréquentant habituellement la structure étaient en stage scolaire. De plus, une famille de 3 jeunes est partie en vacances.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Ces quelques évènements expliquent en partie la baisse d'effectif de l'Espace Jeunes.

- **Vacances d'été (juillet) 2024** : **(8 jeunes sur liste d'attente)**

Vac Juillet			
Filles	Garçons	Total	16 familles différentes
6	10	**16**	

Vac Juillet	
Jeunes	Total
1136	**1136**

Vac Juillet	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3
Nb de j/jeunes	57	44	41
Nb de Jours	5	4	5
Moyenne/jr	11.4	11	8.2

- **Séjour** de 6 jours/5 nuits pour 12 inscrits **(1 jeune sur liste d'attente)**

Séjour	Filles	Garçons	Total	11 familles différentes
Ado	6	6	**12**	

Séjour	Jeunes	Total
Heures	720	**720**
Moyenne/jr	12	**12**

- **Vacances d'Automne 2024** : Semaine 1 : 16 jeunes différents **(12 jeunes sur liste d'attente)** / Semaine 2 : 16 jeunes différents **(8 jeunes sur liste d'attente)**

Vac Automne	Filles	Garçons	Total	12 familles différentes
Jeunes	9	7	**16**	

Vac Automne	Jeunes	Total
Heures	664	**664**

Vac Automne	Semaine 1	Semaine 2
Nb de j/jeunes	52	31
Nb de Jours	5	3
Moyenne/jrs	10.4	10.3

Synthèse globale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 17/10/2025

	Nbre de jeunes	Nbre d'heures	Moyenne / jour
Mercredis	19	1053	9
Vacances hiver	18	698	6.4 en S1 et 11.6 en S2
Vacances printemps	16	573.5	6.8 en S1 et 10.25 en S2
Vacances automne	16	664	10.4 en S1 et 10.3 en S2
Eté	16	1136	11.4 en S1, 11 en S2 et 8.2 en S3

Moyenne de 9.5 jeunes par jour, soit une fréquentation de 79.5%.

- *Des passerelles avec l'ALSH*

Les passerelles avec l'ALSH, permettent aux enfants scolarisés en CM2 et fréquentant l'accueil de loisirs de Brezolles d'être accueillis à l'Espace jeunes sur certains moments de l'année. Elles sont l'occasion de rencontrer les jeunes et l'animateur de l'Espace jeunes et de découvrir son fonctionnement.

Ces échanges permettent une continuité entre les différentes structures et simplifient le passage des enfants entre l'accueil de loisirs et l'Espace jeunes.
Sur cette année 2024, nous avons réussi à accueillir 2 nouveaux jeunes entrant en 6ème qui fréquentaient l'ALSH de Brezolles.

Nous pensons que ces actions ont également un intérêt pour les parents qui peuvent eux aussi mieux appréhender ce changement.

- *Séjour du dimanche 22 au vendredi 26 juillet 2024*

Pour rendre les jeunes acteurs de leur séjour et créer une cohésion de groupe, l'équipe d'animation a mis en place sur les temps des mercredis, un groupe de travail afin de lister d'éventuelles actions à mettre en place de manière à récolter des fonds afin d'enrichir les activités proposées.
L'idée était de créer des évènements locaux et / ou de s'associer à des manifestations sur le territoire.
Les jeunes ont donc participé à des missions d'autofinancement comme la gestion d'une buvette lors de l'évènement local de Brezolles.
La création d'activités manuelles (bijoux, décoration) a permis de confectionner et de vendre ces objets sur un marché de Noël. Accompagnés d'un animateur, les jeunes étaient mis en situation de responsabilité pour la vente, la tenue du stand et la gestion de la caisse.

Une réunion d'information, à destination des familles et des jeunes, a eu lieu pour expliquer le déroulement du séjour, les objectifs, et présenter l'équipe qui accompagnerait le groupe.

Le séjour s'est déroulé sur la Base de Loisirs Lionel Terray à Clécy (département Calvados). L'hébergement a eu lieu dans des appartements de 2 à 4 personnes, ce qui a permis aux jeunes de se regrouper par âge. Le séjour a été mutualisé avec l'Espace jeunes de la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Communauté de Communes des Forêts du Perche. Cela permet aux jeunes de deux territoires de se rencontrer (des rencontres autour des activités, sorties et missions auto-financement ont lieu régulièrement toute l'année) mais également de limiter les coûts, notamment par la mutualisation d'un car pour les 2 groupes.

L'équipe d'encadrement était composée :

- Un directeur, titulaire du BPJEPS « Activités Physiques pour Tous », du BAFD et du PSC1
- Une animatrice diplômée BAFA, en contrat d'engagement éducatif.

Pédagogie pendant le séjour :

Les objectifs ont été les suivants :

- Découvrir un nouvel environnement et de nouvelles pratiques, d'activités autour du milieu naturel.
 - Pour les activités sportives : escalade, kayak, tir à l'arc, descente en rappel et course d'orientation.
 - Pour les activités culturelles : visite du Mémorial de Caen et des plages du débarquement.

- Favoriser la vie en collectivité et développer l'autonomie des jeunes et leur sens de la responsabilité :
 - Amener les jeunes à s'organiser autour d'un projet commun
 - Elaborer les règles de vie avec les jeunes afin de leur permettre de mieux se les approprier (rangement de leur appartement, débarrassage des tables, etc.)

Durant le séjour, nous avons dû gérer de nombreuses tensions entre les jeunes. Ces problèmes ont rythmé certaines journées.
Nous avons constaté que ces tensions avaient surtout lieu entre les jeunes de la tranche d'âge 11- 13 ans.
Cette tranche d'âge représente 67% des jeunes (24/36).
Des temps d'écoute et de régulation ont été mis en place.

Les jeunes ont également eu l'occasion d'aller manger au restaurant, sur les plages du débarquement. Ce temps a été particulièrement observé par l'équipe d'animation.
L'équipe a constaté que plusieurs jeunes ne savaient pas comment se comporter dans ce lieu, manque de formules de politesse, l'attitude peu correcte à table et peu respectueux des autres personnes présentes dans le restaurant. Face à ces constats, il est donc apparu primordial à l'équipe de travailler sur l'axe du vivre-ensemble et de respect des règles de vie en société.

Fréquentation :

Nous restons sur la même dynamique de fréquentation entre 2023 et 2024.
12 places sont ouvertes et 12 places ont été pourvues soit 100% de fréquentation.
7 jeunes sur les 12 soit 58.3% ont également participé au séjour de 2023, donc 5 nouveaux jeunes en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Répartition géographique par jeune 2024	
BREZOLLES (28270)	6
CHARTRES (28000)	1
CHATAINCOURT (28270)	1
LAONS (28270)	1
FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS (28270)	1
LES CHÂTELETS (28270)	1
ST LUBIN DE GRAVANT	1
	12

83.3% des jeunes partis en séjour, habitent le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux. Le seul jeune « hors agglomération » inscrit, est un adolescent placé en famille d'accueil habitant sur le territoire (Laons).

Répartition par tranche de revenus des familles par jeune 2024	
1 - De 0 à 1 000,99	1
2 - De 1 001 à 1 500,99	1
3 - De 1 501 à 2 000,99	3
4 - De 2 001 à 2 500,99	0
5 - De 2 501 à 99 999	7
	12

Comme pour les autres périodes de vacances, nous constatons que la tranche tarifaire des revenus supérieurs à 2 501.00 € est la plus représentée.
Les tranches des revenus compris entre 0 et 1 500.99 € représentent seulement un jeune.

Certaines familles (ayant au moins 2 enfants) fréquentant régulièrement l'Espace Jeunes sur les mercredis et / ou les sessions de vacances ont remonté au directeur que le coût du séjour est un frein à la participation de leur enfant malgré un fort souhait des jeunes d'y assister.

Revenus Mensuels	Adhésion / an (Du 1er Septembre au 31 Août)		Séjour / Semaine	
	AGGLO	HORS AGGLO	AGGLO	HORS AGGLO
De 0€ à 1 200€	12 €	24 €	162,00 €	324,00 €
De 1 201€ à 1 775€	17 €	34 €	174,00 €	348,00 €
De 1 776€ à 2 350€	22 €	44 €	186,00 €	372,00 €
De 2 351€ à 2 925€	27 €	54 €	198,00 €	396,00 €
De 2 926€ à 3 500€	32 €	64 €	210,00 €	420,00 €
De 3 501 à +	37 €	74 €	222,00 €	440,00 €
Supplément activités Spécifiques	**AGGLO**		**HORS AGGLO**	
Repas	5,60 €		5,60 €	
Repas + goûter	6,80 €		6,80 €	
Atelier - Stage 1/2 journée	6,00 €		12,00 €	
Atelier - Stage 1 journée	15,00 €		30,00 €	
Surcoût pour activité (cinéma, piscine, laser-Game, musée, bowling…)	10,00 €		20,00 €	
Sortie exceptionnelle (visite touristique, parc d'attraction…)	20,00 €		40,00 €	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

B. L'Enfance (de 3 à 11 ans ou entrée en collège)

Cette partie propose une analyse des temps mis en place lors des accueils de loisirs (vacances), du périscolaire (matins et soirs avant et après l'école et mercredis), tant sur les aspects quantitatifs (taux de fréquentation) que qualitatifs (projets pédagogiques et bilans, activité, etc).

Les chiffres sont indiqués en année pleine du 1er janvier au 31 décembre 2024.

- *Lexique enfance et mode de calcul (3-11 ans)*

- Accueil de loisirs extrascolaire : accueil ouvert toute la journée pendant les vacances et les mercredis.
- Périscolaire : accueil du matin et/ou du soir avant et après la classe et les mercredis
- Journée-enfant ou présence : il est comptabilisé une « présence » à chaque fois qu'un enfant est présent sur la structure. Une « journée-enfant » selon la CAF représente 8h de temps d'accueil.
 Exemple : si un enfant a été présent du lundi au vendredi lors de la première semaine des vacances de printemps, il est comptabilisé 5 journées-enfants. Le terme « présence » est utilisé avec la même signification.
- Moyenne de présence : elle correspond au nombre moyen d'enfants accueillis chaque jour sur la structure.
 Les journées-enfant d'une période sont additionnées puis le total est divisé par le nombre de jours de fonctionnement de la structure sur la période donnée.
 Exemple pour une période de référence d'une semaine de vacances :
 Lundi : 35 journées-enfants
 Mardi : 24 journées-enfants
 Mercredi : 32 journées-enfants
 Jeudi : 34 journées-enfants
 Vendredi : 28 journées-enfants

 Moyenne = (35 + 24 + 32 + 34 + 28) / 5
 = 30,6 enfants/jour

a) Accueil de Loisirs des Vacances de BREZOLLES

L'accueil de loisirs est ouvert sur toutes les vacances de vacances scolaires, sauf les vacances de fin d'année et celles du mois d'août. Il est ouvert de 7h30 à 18h30.

Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 11 ans.

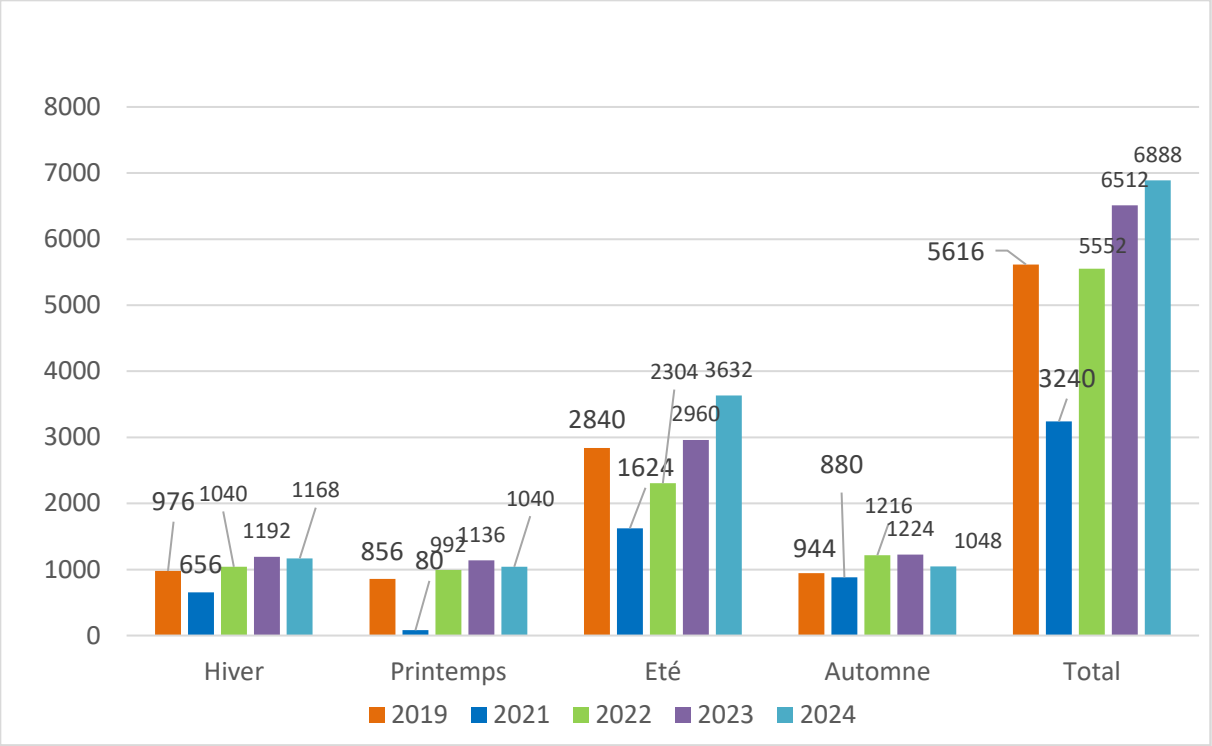
L'équipe est constituée de 3 salariée.s permanent.e.s, dont la directrice, avec un renfort de salariés vacataires (CEE), en fonction des effectifs d'enfants inscrits.
La capacité d'accueil maximale est de 24 maternels (- de 6 ans) et 36 élémentaires (+ de 6 ans) pour le mois de juillet. Tandis que pour le reste des petites vacances, la capacité est de 16 maternels et 24 élémentaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

- *Fréquentation 2024*

› *Tranche d'âge des 3-5 ans*

Vous trouverez ci-dessous le graphique des heures réalisées pour la tranche d'âge des 3-5 ans.



Concernant les vacances d'hiver et de printemps, nous constatons une très légère baisse du nombre d'heures enfants réalisées.

Pour les vacances d'automne, la baisse est un peu plus marquée (-176 heures réalisées).

Pour les vacances d'été, nous constatons une augmentation de 672 heures soit +23.38%.

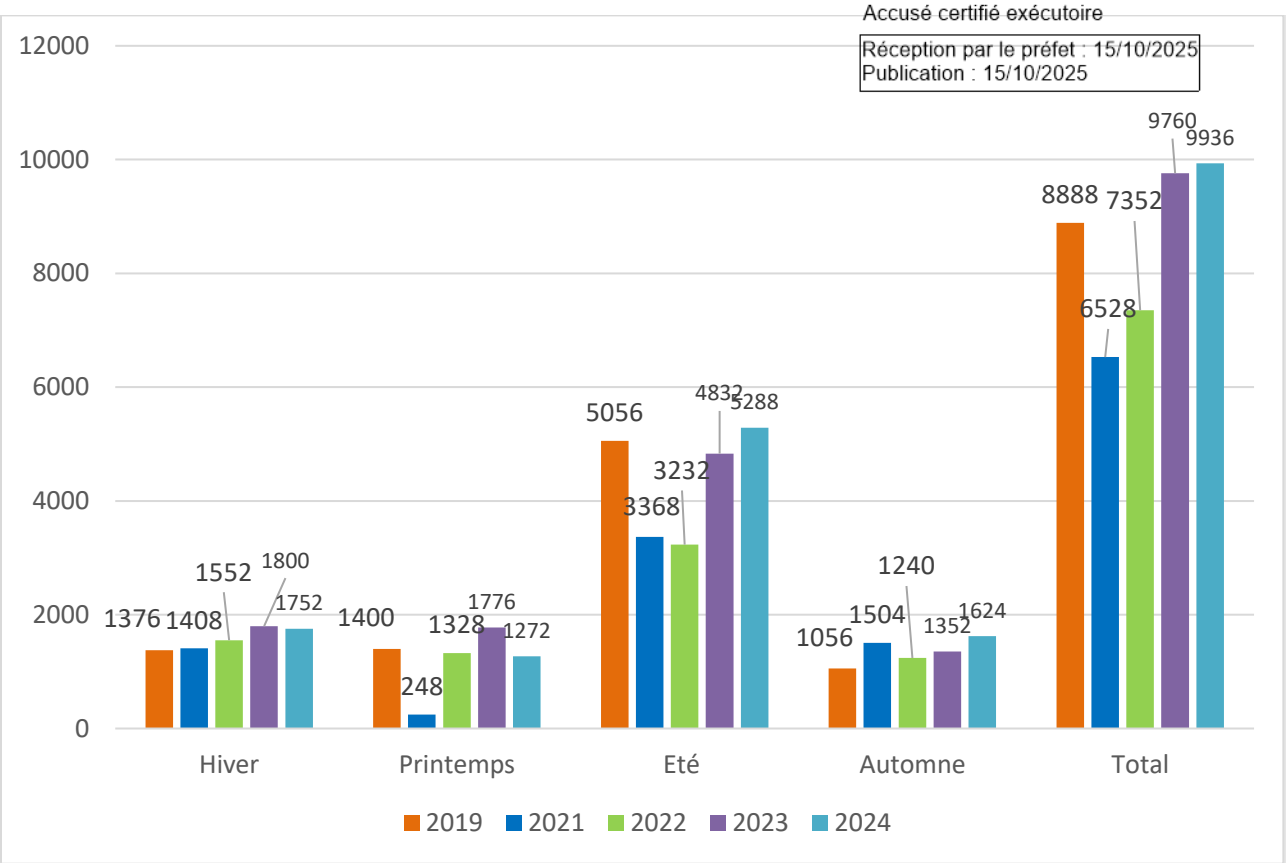
Nous constatons une augmentation annuelle de +376 heures enfants réalisées, équivalent à 47 journées-enfants de plus qu'en 2023, soit + 5.77%.

Le graphique révèle également que l'activité est supérieure à celle de l'année 2019 (année de référence avant la pandémie).

› *Tranche d'âge des 6-11 ans*

Vous trouverez ci-dessous le graphique des heures réalisées pour la tranche d'âge des enfants de 6-11 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



Le graphique montre l'évolution par période de vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne) et en total sur 5 ans.

De 2022 à 2024, on observe une progression générale :

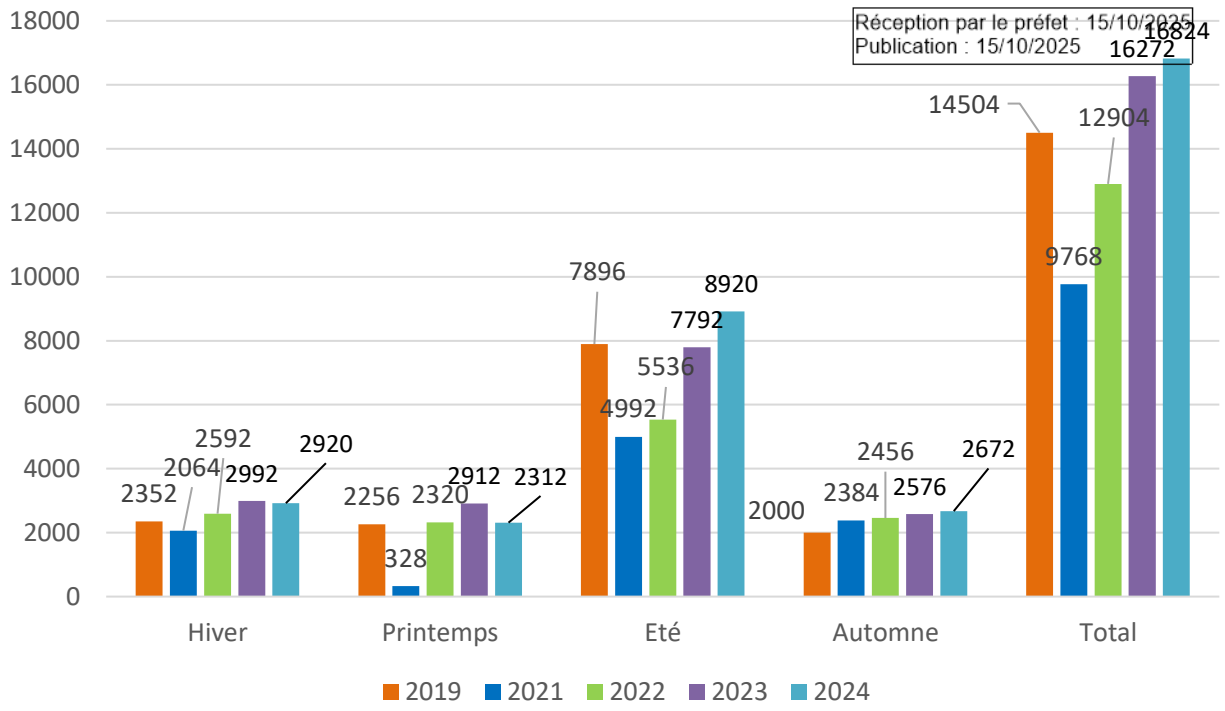
- le total passe de 7352 heures réalisées en 2022 à 9936 heures en 2024 soit une hausse de +35.14%
- Depuis 2023, on remarque un regain de fréquentation, toujours valable en 2024.

En résumé, nous constatons une croissance générale, avec une forte fréquentation en été.

› *Données globales : Tranche d'âge des 3-11 ans*

Vous trouverez ci-après le graphique des heures réalisées pour l'ensemble des deux tranches d'âge (3 à 11 ans).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



Nous constatons une augmentation de 552 heure réalisée en 2024 par rapport à 2023, ce qui représente 69 journées-enfants de plus sur l'année, soit une hausse de +3,39%.

Sur la période 2022-2024 pour les 3 à 11 ans, la dynamique de fréquentation est très positive.

- *Caractéristiques du public accueilli pendant les vacances*

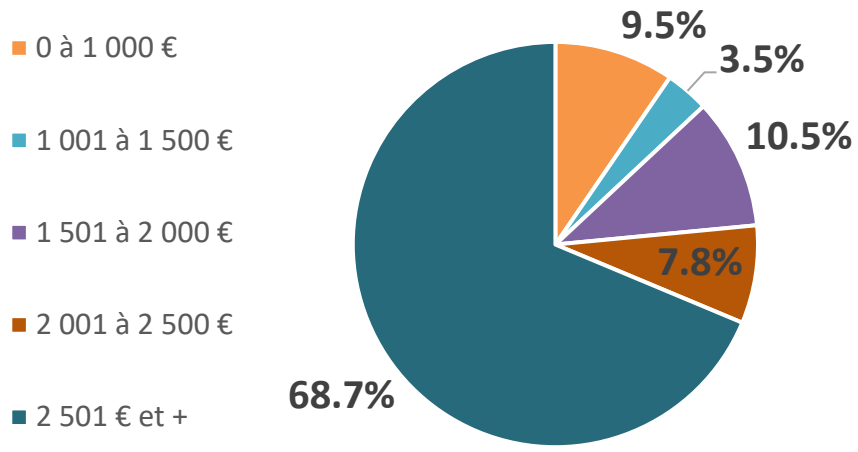
› Répartition du nombre d'enfants différents inscrits en 2024

Tranches d'âge	Garçons	Filles	Total
3-5 ans	20 *(29 en 2023)*	30 *(22 en 2023)*	50 *(51 en 2023)*
6-11 ans	41 *(47 en 2023)*	30 *(31 en 2023)*	71 *(78 en 2023)*
Total	**61** ***(76 en 2023)***	**60** ***(53 en 2023)***	**121** *(129 en 2023)*

En 2024, l'effectif total des enfants s'élève à 121, contre 129 en 2023, soit une légère baisse de -6,2 %.
La répartition par tranche d'âge met en lumière des dynamiques contrastées : la tranche des 3–5 ans reste stable en effectif total, mais connaît un changement marqué dans sa composition, avec une forte baisse des garçons (−31 %) et une nette augmentation des filles (+36 %).
La tranche des 6–11 ans, bien qu'encore majoritaire, enregistre également une baisse modérée, touchant surtout les garçons.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

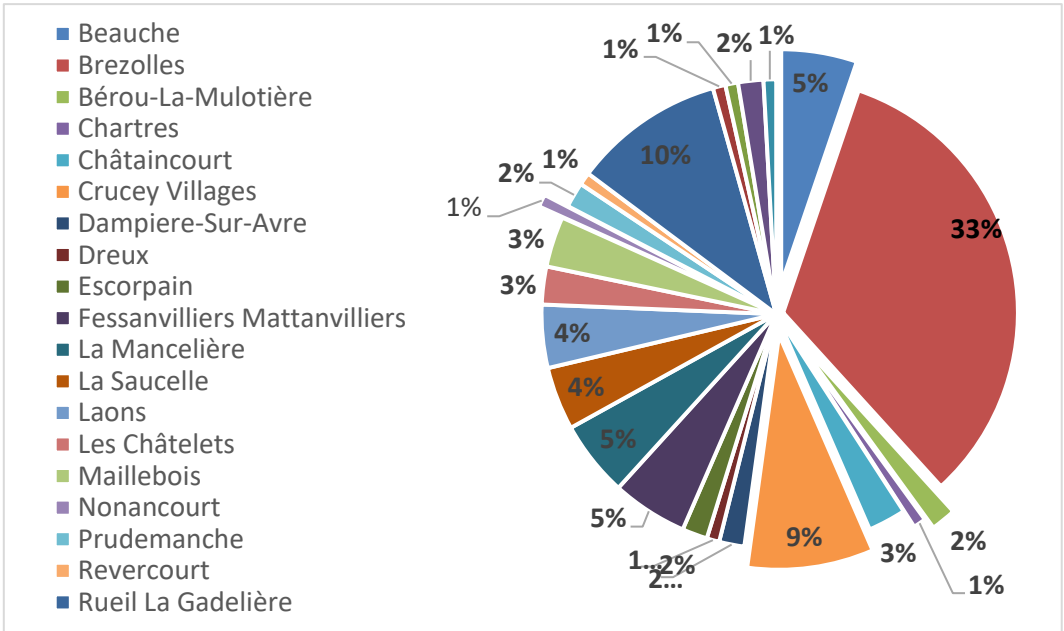
Ci-dessous, voici la répartition des enfants différents inscrits selon les revenus mensuels en 2024.



Comme pour l'année 2023, nous constatons que le pourcentage le plus élevé (68.7%) est celui des enfants dont les familles ont des revenus supérieurs à 2501€. Ce pourcentage est en légère baisse par rapport à l'année 2023 (-8%).
Le graphique met en évidence une structure de revenus globalement élevée, avec près de 7 personnes sur 10 appartenant à la catégorie des 2 501 € et plus, et une faible proportion en situation de bas revenus.
Nous expliquons cela par l'impact de l'inflation, les familles préférant de ce fait privilégier un mode de garde familial, par conséquent moins coûteux.

Nous préconisons donc qu'une réflexion soit entamée avec les élus, afin de travailler sur l'accessibilité financière de nos accueils de loisirs, aux familles les plus modestes.

Ci-dessous, voici la répartition géographique selon le nombre d'inscrits différents



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Le pourcentage le plus élevé concerne les enfants domiciliés à Brezolles (33%). Ce chiffre est en très légère baisse par rapport à l'année 2023 (-5%).

De plus, 7% des enfants accueillis ne sont pas domiciliés au sein du territoire. Ce chiffre est en augmentation par en rapport à 2023 (+ 6%). Cette légère hausse s'explique par le fait de l'augmentation du nombre d'enfants domicilié en famille d'accueil.

- *Pédagogie*

Les vacances 2024 ont été marquées par une programmation riche et cohérente, articulée autour de trois axes pédagogiques principaux : l'ouverture au monde, la communication avec les familles et le développement de l'imaginaire.

L'objectif d'accompagnement vers le monde s'est concrétisé à travers des actions favorisant l'autonomie, la découverte de nouveaux environnements et la vie en collectivité. L'aménagement des espaces, les sorties variées (centre équestre, château, cinéma…), ainsi que les ateliers inspiration Montessori et l'initiation à la langue des signes ont permis de répondre aux besoins individuels des enfants tout en stimulant leur curiosité et leur confiance en eux. Des temps passerelle avec l'Espace Jeunesse ont également facilité l'inclusion des plus grands dans une dynamique de groupe élargie.

La volonté de renforcer le lien avec les familles s'est traduite par une communication régulière et diversifiée : affichages, envois de mails, publications sur les réseaux sociaux, mais aussi temps conviviaux comme les veillées, spectacles ou accueils personnalisés. Ces actions ont contribué à créer un climat de confiance, tout en impliquant davantage les parents dans la vie du centre.

Enfin, l'objectif de faire voyager les enfants par l'imaginaire a été pleinement intégré à la programmation, avec des activités immersives autour des cultures du monde, des décors thématiques, et la création de carnets de voyage. Ce travail autour de l'évasion et de la créativité a permis aux enfants de développer leurs représentations, d'explorer de nouveaux horizons et de renforcer leur expression personnelle.

Au global, les actions mises en place ont montré une forte cohérence avec les objectifs définis, tout en valorisant les initiatives de l'équipe d'animation et en répondant aux besoins affectifs, sociaux et cognitifs des enfants.

› Journée type pendant les vacances

7h30 à 9h30	Accueil échelonné des enfants avec mise en place d'ateliers calmes Les enfants sont réunis par groupes d'âges à partir de 8h
9h30	Explication du déroulement de la journée
9h45	Début des activités dans le cadre des projets d'animation
11h15	Rangement des ateliers avec les enfants + jeux extérieurs
11h45	Passage aux toilettes
12h	Repas pris dans la cantine de l'école maternelle

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

13h	Fin du repas Sieste (réveil échelonné jusqu'à 15h15) ou temps calme (jusqu'à 14h15)
14h15 à 15h45	Ateliers menés dans le cadre des projets d'animation
16h	Goûter + retour sur la journée
16h30 à 18h30	Départ échelonné des enfants Mise en place de jeux extérieurs ou intérieurs

b) Accueil Périscolaire du matin, du soir et des mercredis à Brezolles

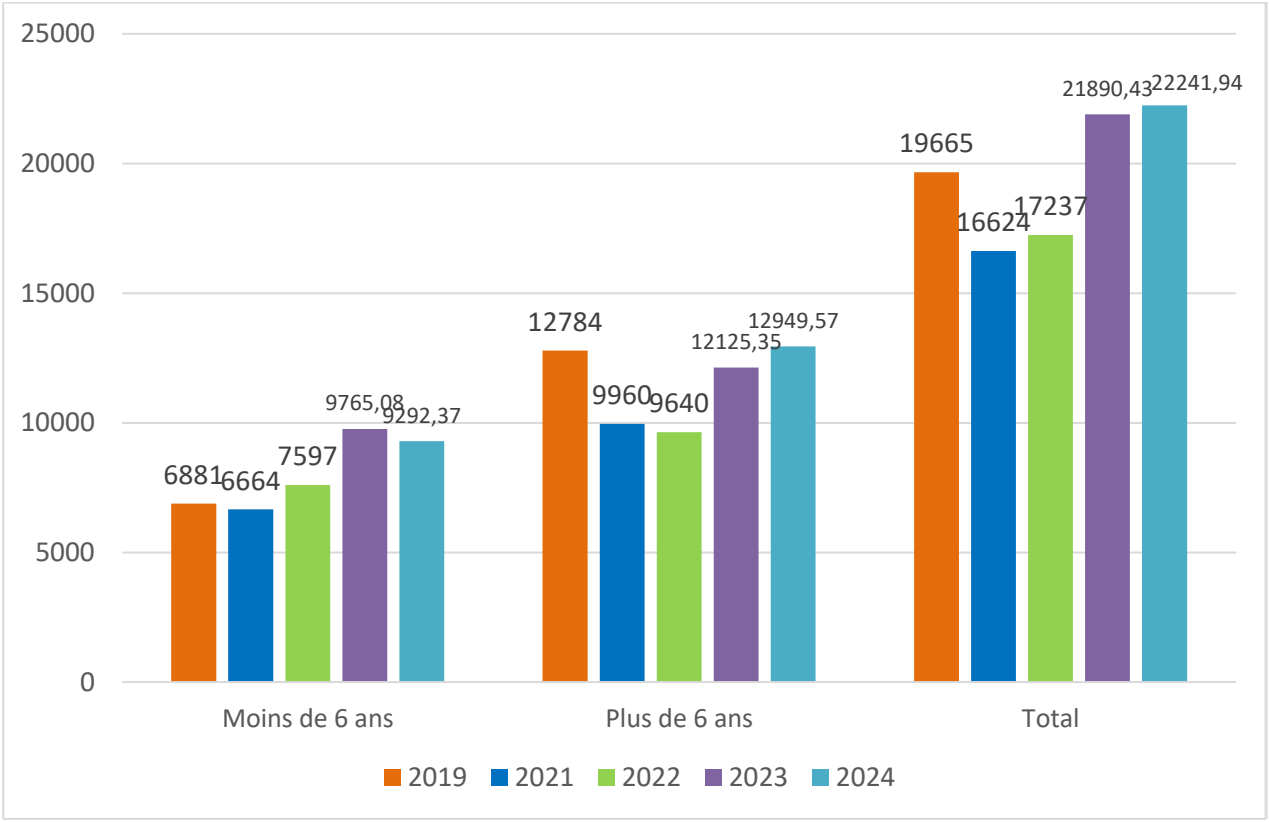
- *Matins et soirs à Brezolles*

Les horaires d'accueil sont : 7h15 à 8h35 et 16h15 à 18h30. Il est situé dans les locaux de l'accueil de loisirs à Brezolles (rue de la Friche).

L'équipe est constituée de 4 à 5 salariés (en fonction des effectifs de l'année scolaire) et 1 agent de service. La capacité d'accueil maximale est de 24 maternels (- de 6 ans) et 36 élémentaires (+ de 6 ans).

› Fréquentation du périscolaire matin et soir pour les 3- 11 ans

Vous trouverez ci-dessous un graphique reprenant l'évolution du nombre d'heures réalisées le matin et le soir.



La fréquentation du périscolaire matin et soir pour les 3–11 ans est en hausse constante depuis 2019, avec une augmentation de +1.6% entre 2023 et 2024. Cette augmentation est portée principalement par les enfants de moins de 6 ans (+35 %), dont la fréquentation connaît une nette croissance. Du côté des plus de 6 ans, la fréquentation reste plus stable,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

avec une légère baisse jusqu'en 2022 suivie d'un redressement progressif. Ces données traduisent une montée en puissance de la demande chez les plus jeunes et une fréquentation désormais revenue à son niveau d'avant crise sanitaire pour les plus grands.

Depuis la rentrée de septembre 2024, nous constatons une forte demande pour les inscriptions d'enfants d'âge maternel ayant généré une longue liste d'attente à la rentrée. Sur cette rentrée scolaire, le service n'a pas répondu aux besoins des familles. C'est pourquoi nous avons sollicité la Collectivité pour alerter sur ce problème de places et essayer de trouver conjointement des solutions pour répondre aux demandes des familles.

Caractéristiques du public accueilli le matin et le soir à Brezolles

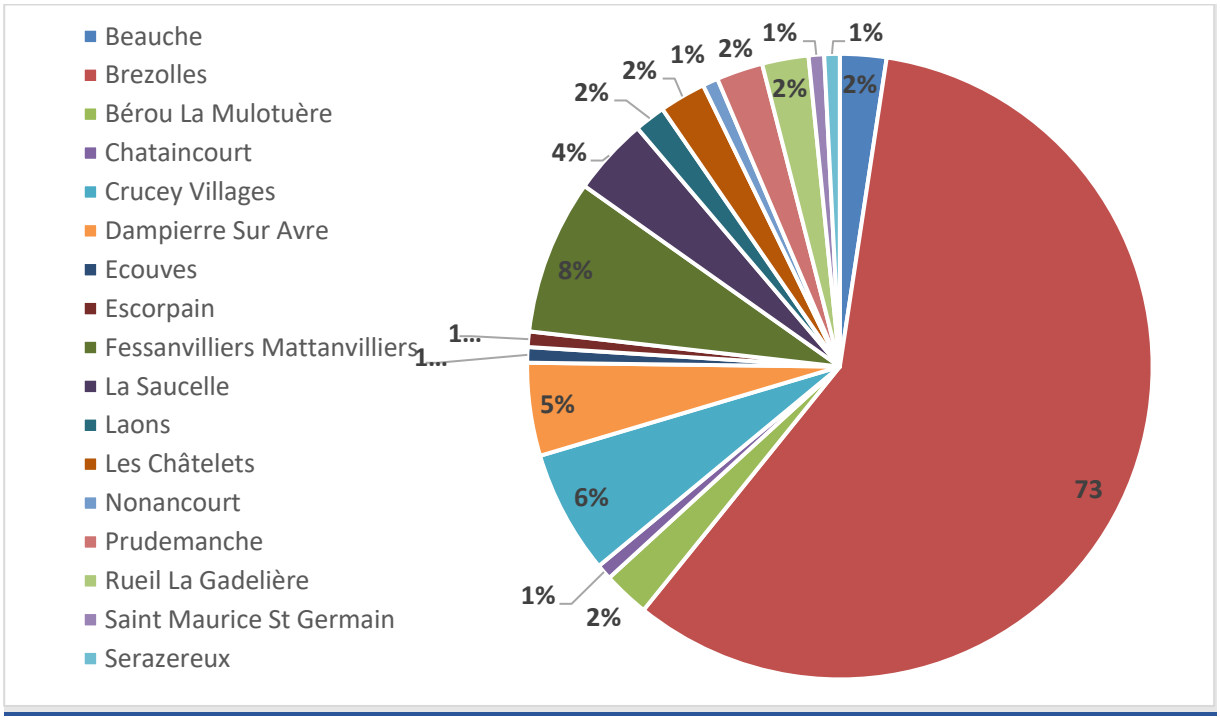
Répartition du nombre d'enfants inscrits :

Tranches d'âge	Garçons	Filles	Total
-6 ans	28 *(26 en 2023)*	26 *(22 en 2023)*	54 *(48 en 2023)*
+6 ans	38 *(39 en 2023)*	37 *(40 en 2023)*	75 *(79 en 2023)*
Total	**66** *(65 en 2023)*	**63** *(62 en 2023)*	**129** *(127 en 2023)*

Nous comptabilisons 129 enfants accueillis en 2024 sur les temps périscolaires matin-soir contre 127 en 2023. Le nombre de familles est stable, 86 en 2024 contre 89 en 2023.

Nous comptons donc 2 nouvelles inscriptions enfants mais le fait que les heures enfants réalisées soit en augmentation prouve que les mêmes enfants fréquentent de manière plus régulière la structure. Nous remarquons plus de nouvelles inscriptions pour les enfants scolarisées en maternelle (+ 6 inscriptions).

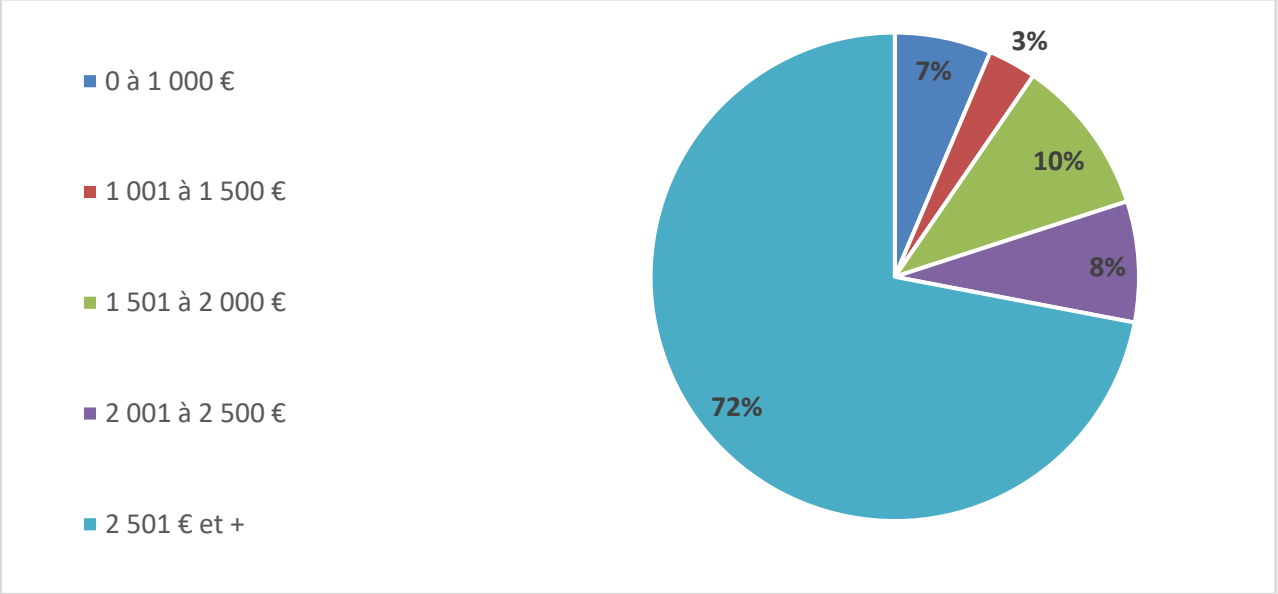
Vous trouverez un graphique ci-dessous concernant la répartition géographique selon le nombre d'inscrits différents



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

73% des enfants sont domiciliés à Brezolles (51% en 2023).
Pour la troisième année consécutive, ce chiffre est en augmentation.
7% des enfants accueillis ne résident pas sur le territoire de l'Agglo de Dreux (La Saucelle, Ecouves, Nonancourt, Saint Maurice Saint Germain). Les enfants sont inscrits au périscolaire car ils sont scolarisés à Brezolles. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2023 (8% des enfants n'habitaient pas le territoire).

Voici un graphique reprenant la répartition des enfants inscrits selon les revenus mensuels des familles en 2024



Le pourcentage des enfants dont les familles ont des revenus supérieurs à 2 501 € est en baisse par rapport à 2023 (de 77% à 72%). Pour rappel, la tendance était à l'inverse en 2023.
En revanche, la tranche de revenus comprise entre 1 001 € et 1 500 € est quasiment stable passant à 7% en 2024 alors qu'en 2023 le pourcentage était de 6%.

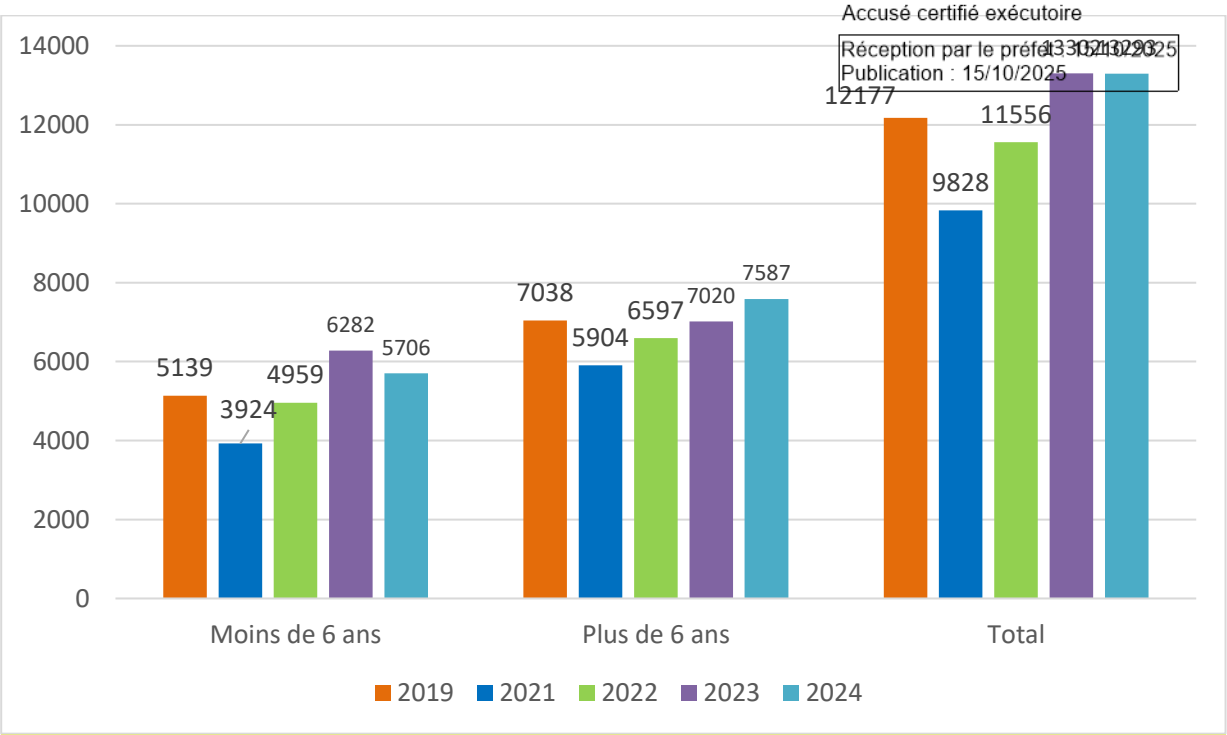
Comme pour l'année 2023, nous remarquons que l'ensemble des revenus est représenté en 2024.

- *Mercredis à Brezolles*

L'accueil est ouvert de 7h30 à 18h30 tous les mercredis de l'année.
Nous accueillons les enfants âgés de 3 à 11 ans. L'agrément pour ces périodes est de 24 enfants de moins de 6 ans et de 36 enfants de plus 6 ans.
L'équipe se compose d'une directrice et de 3 à 4 animateurs (en fonction des effectifs).

Vous trouverez ci-dessous un tableau reprenant la fréquentation en heures des mercredis pour les 3- 11 ans.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



Nous constatons une baisse du nombre d'heures réalisées pour les enfants de moins de 6 ans (- 576 heures soit -10.1%) et une augmentation de ces heures pour les enfants de plus de 6 ans (+567 heures soit +7.1%)

Le total du nombre d'heures réalisées est stable par rapport à l'année 2023 du fait de la baisse pour une tranche d'âge et une augmentation pour l'autre. Nous constatons une différence de -9 heures entre 2023 et 2024.

Caractéristiques du public accueilli les mercredis

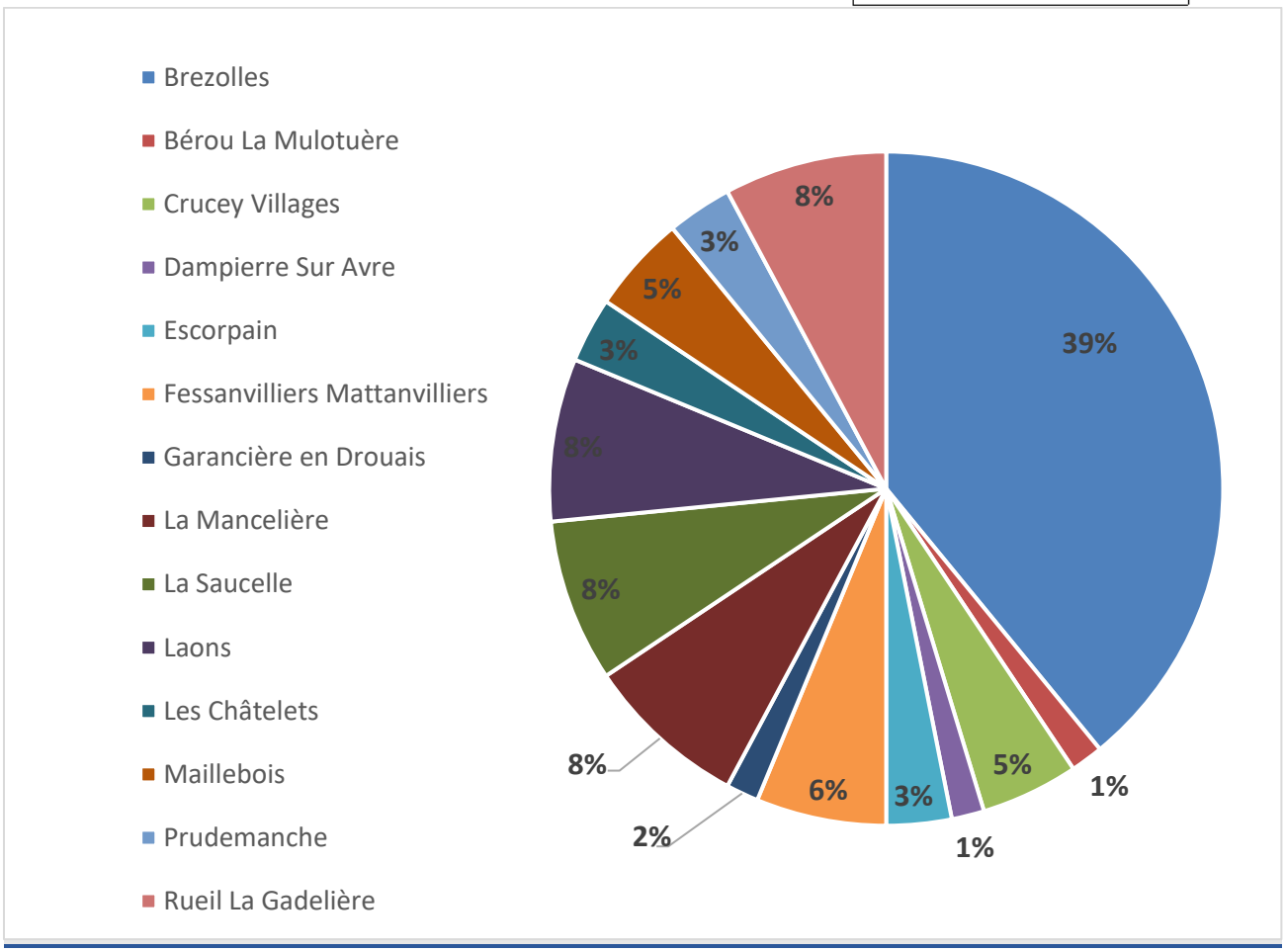
Tranches d'âge	Garçons	Filles	Total
3-5 ans	21 (14 en 2023)	16 (14 en 2023)	**37** (28 en 2023)
6-11 ans	17 (24 en 2023)	19 (16 en 2023)	**36** (40 en 2023)
Total	**38 (38 en 2023)**	**35 (30 en 2023)**	**73 (68 en 2023)**

Le nombre d'inscriptions différentes est légèrement supérieures (+5) en 2024 par rapport à 2023. **Le manque de place pour accueillir l'ensemble des enfants, obligent les familles à réserver leurs places à l'année mais n'ont pas besoin de tous les mercredis.** Donc, en cas de place de libérées, lorsque les familles préviennent en amont, nous accueillons des enfants inscrits en occasionnel sur la structure.
Nous remarquons que l'augmentation la plus importante est pour la tranche d'âge des 3-5 ans.

Nous comptabilisons 45 familles différentes qui ont eu besoin du service proposé le mercredi à Brezolles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Vous trouverez la répartition géographique selon le nombre d'inscrits différents



92% des enfants inscrits au cours des mercredis à l'ALSH résident au sein de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux dont 39% vivent dans la commune de Brezolles.

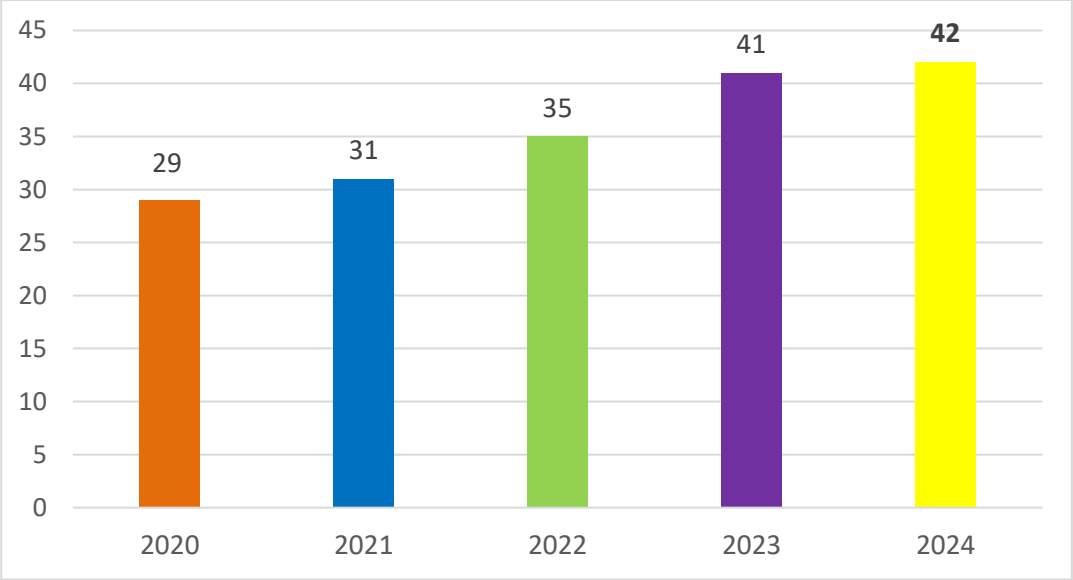
Les 8% restant font partie des enfants domiciliés à La Saucelle, seule commune ne faisant pas partie de la CAPD. Mais, ils fréquentent les écoles maternelles et élémentaires de Brezolles.

- Moyenne de présence Brezolles -Mercredis pour les 3- 11 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

	Heures réalisées de janvier à juillet			Heures réalisées de septembre à décembre			Heures réalisées au total			Moyenne d'enfants présents le mercredi de janv à juil (23 Mercredis/21 Mercredis en 2024)			Moyenne d'enfants présents le mercredi de sept à déc (13 Mercredis/ 14 Mercredis en 2024)			Moyenne d'enfants présents le mercredi de janv à déc (36 Mercredis/ 35 Mercredis en 2024)		
	2022	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**	**2022**	**2023**	**2024**
- 6 ans	2 718	3 888	3 294	2 241	2 394	2 412	4 959	6 282	5 706	15	19	19	18	18	19	16	19	19
+ 6 ans	4 491	4 050	4 563	2 106	2 970	3 024	6 597	7 020	7 587	19	19	23	19	26	25	19	23	24
Total	**7 209**	**7 938**	**7 857**	**4 347**	**5 364**	**5 436**	**11 556**	**13 302**	**13 293**	**34**	**38**	**42**	**37**	**44**	**43**	**35**	**41**	**42**

Voici un graphique comparatif de la moyenne d'enfants présents les mercredis



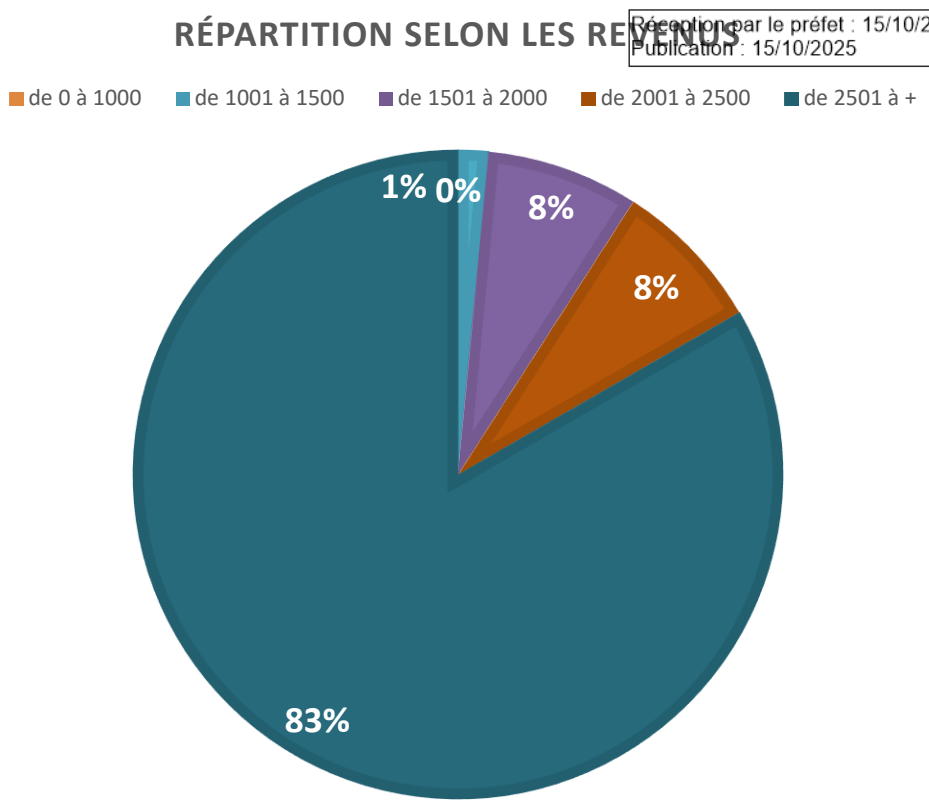
Il y a une augmentation constante du nombre d'enfants accueillis chaque année.
La hausse est particulièrement marquée entre 2021 et 2023 (+10 enfants en deux ans).
Entre 2023 et 2024, l'augmentation ralentit (+1 seul enfant), ce qui peut indiquer une stabilisation.

L'augmentation continue peut refléter :

- Une croissance démographique locale.
- Une augmentation de la fréquentation des structures (ex. : accueil périscolaire).
- Une meilleure attractivité ou organisation des activités proposées le mercredi
-

› Répartition des individus selon les revenus des familles sur les mercredis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025



Comme pour les autres périodes, la tendance est la même : le pourcentage le plus élevé, est celui dont les familles dont les revenus sont supérieurs à 2 501€ (83%). Ce pourcentage est en augmentation par rapport à 2023 (+5%). Le pourcentage le moins représenté est celui des enfants dont les familles ont des revenus plus faibles (entre 0 et 1000€).

Comme cela a été dit précédemment, nous préconisons une concertation avec la collectivité afin de proposer des tarifs accessibles à l'ensemble de habitants du territoire.

- *Pédagogie pour le périscolaire et le mercredi à Brezolles*

Voici les objectifs mis en place en 2024 sur les temps périscolaires et les mercredis :

Objectif général 1 : Favoriser l'épanouissement de l'enfant

Intentions :

L'objectif est d'accompagner chaque enfant dans son développement global, en tenant compte de ses émotions, de son rythme, de ses besoins individuels, et en l'aidant à construire une image positive de lui-même.

Actions mises en œuvre :

- Projet d'animation sur la régulation émotionnelle pour les 3-5 ans.
- Intervention régulière d'une sophrologue (1 fois par période).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

- Mise en place d'activités favorisant le bien-être (relaxation, respiration, expression émotionnelle).
- Implication des enfants de +6 ans dans l'élaboration des plannings d'activités.
- Accompagnement et formation de l'équipe sur des thématiques pédagogiques et relationnelles.
- Jeux collectifs, règles de vie, temps d'écoute et d'expression réguliers.
- Posture bienveillante de l'équipe : valorisation, écoute, attention individuelle.

Évaluation :

- Capacité des enfants à identifier les émotions de base.
- Nombre et type de techniques de régulation proposées.
- Fréquence des interventions extérieures (sophrologue, autres).
- Modalités de participation des enfants aux plannings.
- Observation du professionnalisme de l'équipe.
- Présence effective des règles de vie et leur appropriation par les enfants.
- Fréquence et forme des temps d'expression des enfants.

Objectif général 2 : Favoriser la découverte

Intentions :

Permettre à l'enfant de découvrir le monde, les autres et lui-même par l'expérience, la créativité et la curiosité. Encourager l'ouverture culturelle et la conscience écocitoyenne.

Actions mises en œuvre :

- Activités centrées sur l'imaginaire et la créativité (projet Super Héros, ateliers artistiques…).
- Projet Art en partenariat avec la mairie.
- Découverte du monde animal, du recyclage, et des gestes écologiques.
- Sortie culturelle avec un autre ALSH (exposition de vitraux).
- Projet intergénérationnel avec l'EHPAD local.
- Passerelles avec d'autres structures (multi-accueil, espace jeunes).
- Aménagement de temps libres favorisant l'exploration autonome.

Évaluation :

- Nombre et diversité des activités proposées.
- Nombre d'œuvres produites dans le cadre du projet Art.
- Réalisation effective des sorties et projets extérieurs.
- Nombre de temps intergénérationnels.
- Mise en place d'activités de recyclage concrètes.
- Formes et fréquence des temps passerelles.

Objectif général 3 : Impliquer les familles

Intentions :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Créer une relation de confiance avec les familles, favoriser leur implication dans la vie de la structure et leur proposer un soutien à la parentalité.

Actions mises en œuvre :

- Communication régulière via la page Facebook.
- Création d'un livret informatif à destination des familles.
- Mise en place de temps d'accompagnement à la parentalité, notamment autour des émotions (en partenariat avec RPE, multi-accueil, PMI).
- Organisation d'ateliers parents-enfants sur différentes thématiques.
- Évènements festifs : départemental (05/10) et local (17/05).
- Écoute active de l'équipe, prise en compte des retours parentaux.

Évaluation :

- Nombre et qualité des temps d'accompagnement à la parentalité.
- Participation des familles aux ateliers et aux évènements.
- Existence et distribution du livret famille.
- Nombre de questionnaires de satisfaction diffusés.
- Qualité des retours familiaux (satisfaction, compréhension accrue des émotions de leurs enfants).
- État de la relation famille-équipe (conflits éventuels identifiés ou évités).



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

a) Accueil Périscolaire du matin, du soir à LAONS

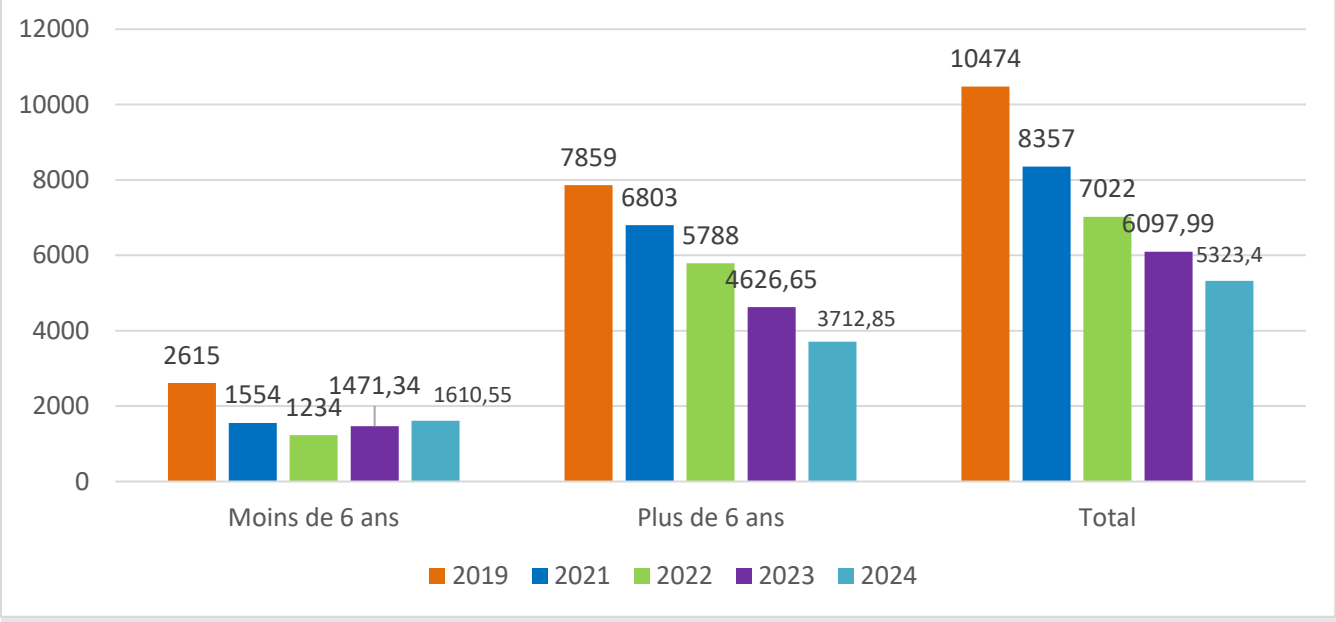
L'accueil périscolaire est ouvert tous les matins les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 7h15 à 8h35 et tous les soirs de 16h10 à 18h30. Il est situé dans les locaux de l'accueil du périscolaire de Laons (place de l'Eglise).



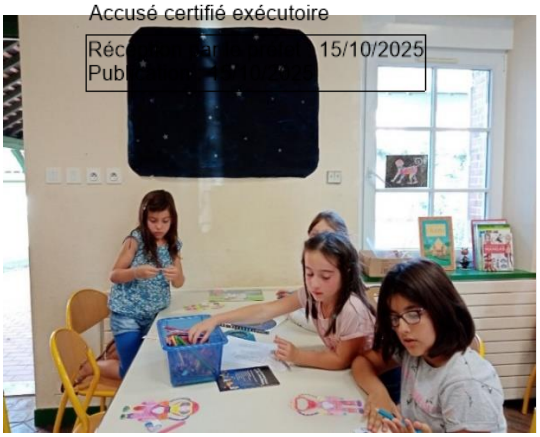
La capacité d'accueil de cette structure est de 10 enfants de moins de 6 ans et 28 enfants de plus de 6 ans. L'équipe est composée de deux salariées permanentes et d'un agent de service.

Depuis la rentrée de septembre 2024, la direction de la structure est assurée par une directrice qui est en cours de formation BAFD. L'équipe a été stable depuis septembre 2024.

Vous trouverez ci-dessous un graphique concernant la fréquentation 2024 à Laons en heures réalisées pour la tranche d'âge des 3-11 ans.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réc 15/10/2025
Pub

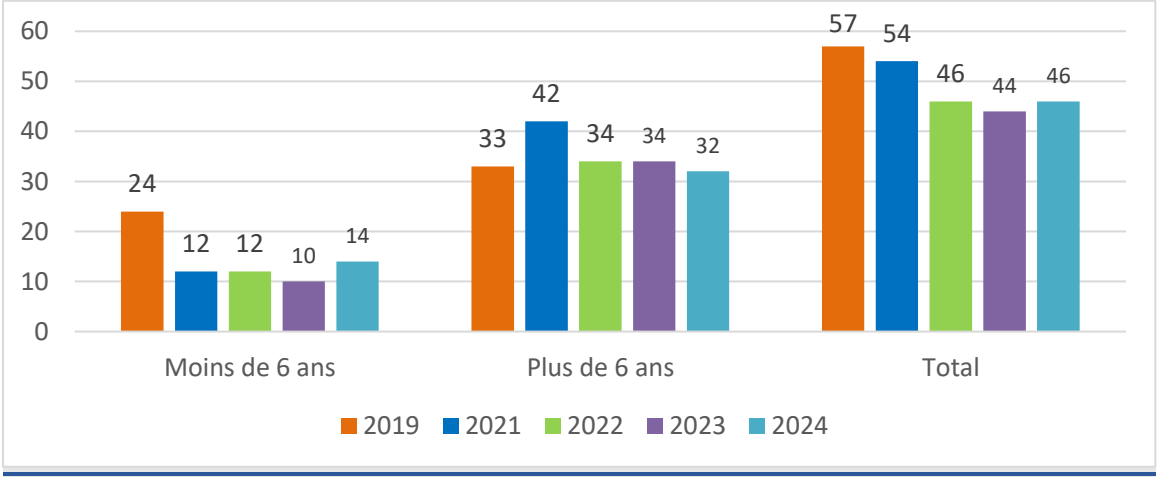


Nous constatons une légère augmentation des heures réalisées pour les enfants scolarisés en maternel +139.21 heures et une baisse de –913.80 heures réalisées pour les enfants scolarisés en élémentaire.

Globalement, la baisse est de 774.59 heures réalisées soit -14.5%.

Depuis de nombreuses années, la fréquentation est baisse sur cette structure. Nous proposons aux familles de Brezolles qui sont sur liste d'attente d'accueillir leurs enfants au sein du périscolaire de Laons. La grande majorité refuse car elles ne souhaitent que leurs enfants prennent le bus le matin et le soir.

Vous trouverez ci-dessous un graphique la fréquentation 2024 selon le nombre d'enfants inscrits aux services périscolaires :



- *Caractéristiques du public accueilli le matin et le soir à Laons*

› Répartition du nombre enfants différents inscrits

Tranches d'âge	Garçons	Filles	Total
3-5 ans	7 (5 en 2023)	7 (5 en 2023)	14 (10 en 2023)
6-11 ans	18 (19 en 2023)	14 (15 en 2023)	32 (34 en 2023)
Total	25 (24 en 2023)	21 (20en 2023)	46 (44 en 2023)

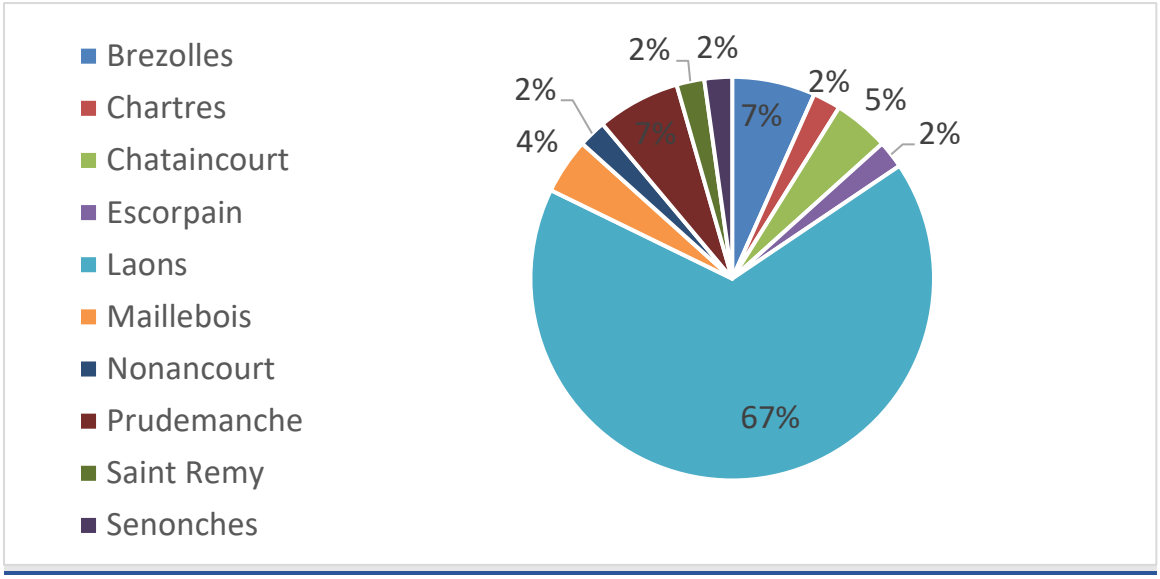
Nous remarquons une augmentation de 2 inscriptions en 2024 par rapport à 2023. Malgré le fait qu'il y ait eu une augmentation, comme cela a été cité précédemment le nombre d'heures réalisées en diminution.

35 familles différentes ont eu besoin du service du périscolaire en 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

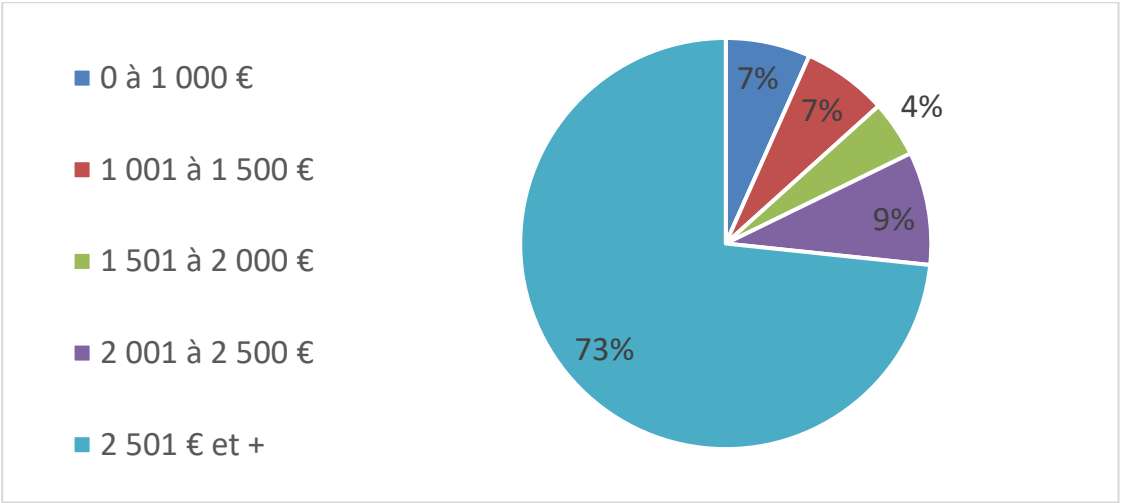
Depuis plusieurs années, un enfant en situation de handicap est accueilli au sein du périscolaire de Laons. Il fréquente également le CMPP de Dreux. Un réel travail de transmission avec la famille a lieu de manière quotidienne. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions avec les familles, les éducateurs et l'équipe d'animation sont mises en place. L'inclusion de l'enfant dans le collectif est positive et nous constatons que l'ensemble des enfants fait preuve de tolérance et d'entraide.

Ci-dessous un graphique la répartition géographique selon le nombre d'inscrits



Nous remarquons que nous avons accueilli plus d'enfants habitant la commune de Laons (67% en 2024, 70% en 2023). Des enfants domiciliés à Chartres (enfants placés par les services sociaux dans une famille d'accueil de Laons) et à Senonches fréquentent la structure.

Voici un graphique reprenant la répartition des enfants inscrits par tranche de revenus des familles :



Comme pour 2022 et 2023, le pourcentage le plus élevé est celui des familles ayant des revenus supérieurs à 2 501€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Comme pour l'année 2023, 27% des enfants accueillis font partie des familles ayant des revenus de 0€ à 2 500€.

- *Objectifs et activités mises en place*

❖ **Favoriser la socialisation** : en créant un climat sécurisant, en développant les relations avec les autres et en favorisant le respect mutuel, en faisant respecter les règles de vie et l'environnement.

- Responsabilisation des enfants
- Les enfants, pour ceux qui le souhaitent, proposent de mettre en place des activités
- Temps d'échange hebdomadaire sur le temps du périscolaire (un soir par semaine après le gouter)
- Arrivée de 3 poissons rouges dans la structure, les enfants s'en occupent à tour de rôle
- Mise en place d'un tableau des émotions pour aider les enfants qui le souhaitent à s'exprimer
- Fabrication d'un « Cadeau secret », les enfants ont fabriqué un cadeau pour ouvrir à un autre enfant de la structure

❖ **Favoriser l'épanouissement** : en respectant le rythme des enfants, en favorisant le jeu et les activités ludiques

- Création d'une salle Snoezelen
- Sensibilisation des enfants à l'importance de prendre soin du matériel, de le ranger (respect des locaux et des autres enfants)
- L'enfant est libre de choisir ce qu'il souhaite faire

❖ **Maintenir et créer plus de communication et d'échanges avec les familles** : en permettant aux familles d'avoir un regard sur ce qui se passe sur la structure, en mettant en place des temps conviviaux familles-enfants-équipe

- Affichages des activités, mise à disposition du projet pédagogique
- Visite des locaux pour les nouvelles familles
- Temps d'échange régulier avec les familles
- Marché de Noël, fête d'Halloween suivi d'un temps convivial

› Les limites rencontrées au cours du périscolaire matins et soirs à Laons et les moyens mis en œuvre pour y répondre

Les locaux du périscolaire sont vieillissants et des travaux seraient nécessaires pour les rendre plus agréables pour le public accueilli.

Une vigilance sur les effectifs est de mise afin de pouvoir continuer à accueillir tous les enfants. Il faudrait réfléchir à demander aux familles habitant Laons, mais dont les enfants sont scolarisés à l'école maternelle de Brezolles et qui fréquentent le périscolaire de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Brezolles, d'inscrire leurs enfants sur le périscolaire de Laons. Les familles sont réfractaires à cette proposition car elles ne souhaitent pas que leurs enfants prennent le bus.

Suite à l'absence des professionnelles travaillant sur Laons à la rentrée de septembre, la direction du site a été assurée par l'équipe de direction de pôle pendant quelques semaines. Par la suite, une demande de dérogation de direction en multisites (Brezolles + Laons) a été effectuée après les vacances d'Automne auprès du Service Départemental de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement. Nous avons reçu un accord favorable à notre demande jusqu'à la fin de l'année scolaire.

C. La Petite Enfance (de 10 semaines à l'entrée en maternelle)

a) Le Multi-Accueil La Souris Verte

- *Fonctionnement général*

En 2024, le Multi-Accueil a ouvert 223 jours (227 jours en 2023). Cela représente 4 jours de moins qu'en 2023 dû au calendrier de l'année civile (plus de jours fériés sur des jours ouvrés en 2024 qu'en 2023). La structure fonctionne sur toutes les vacances scolaires, exceptées celles de fin d'année et 3 semaines au mois d'août.

La capacité d'accueil est de 20 places : 6 places en section bébés et 14 enfants section moyens/grands. Les 20 places sont proposées pour le temps du midi.

La rentrée de septembre 2024 a été marquée par des ajustements importants en matière de ressources humaines. Deux membres de l'équipe ont été placées en arrêt maladie pour cause de grossesse, entraînant la nécessité de recruter temporairement une CAP AEPE et une Auxiliaire de Puériculture afin d'assurer la continuité de l'accueil.

La Direction de Pôle a été mobilisée de manière régulière pour accompagner la structure durant cette période, avec plusieurs interventions sur site. Un soutien du siège a également été mis en place via l'intervention de la chargée de mission départementale Petite Enfance. En fin d'année, la directrice de la structure a informé l'organisme gestionnaire de sa décision de démissionner afin de se consacrer à un nouveau projet professionnel.

L'équipe est composée de 6 salariées : une directrice EJE, 2 Auxiliaires de Puériculture, 2 CAP Petite Enfance ainsi qu'un agent d'entretien.
Depuis septembre, nous accueillons une professionnelle en contrat d'apprentissage préparant un CAP AEPE, nous avons également accueillis 5 stagiaires au sein de la structure, « stage découverte du métier », « stage terminale SAPAT », stage 3ème.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

- *Fréquentation 2024 du Multi Accueil : aspects quantitatifs et analyse qualitative de la population accueillie*

› Aspects quantitatifs en 2024

	Contrats Réguliers	**Contrats Occasionnels**
		
33 enfants différents	**29** contrats	**11** contrats

91 % enfants qui fréquentent la structure habitent l'Agglomération du Pays de Dreux.

33 enfants différents ont fréquenté la structure en 2024 (14 enfants de moins qu'en 2023) Cela représente 29 contrats d'accueil « régulier » et 11 enfants d'accueil « occasionnelle ».

En 2024, la structure a comptabilisé **27 151.50 heures réalisées** (27 803 heures réalisées en 2023) et **29 583.18 heures facturées** (30 791.56 heures facturées en 2023). De ce fait le taux de facturation est de 108.96% (en 2023 il était de **110.75%).**

Cette diminution peut s'expliquer avec le nombre de jours d'ouverture en moins par rapport en 2023 mais également par rapport au fait que moins d'enfants différents ont été accueillis au sein de la structure.

Pour autant, nous constatons que pour la troisième année consécutive, le taux de facturation est en diminution même s'il reste élevé par rapport au 107% préconisés par la CAF. Nous continuons de travailler conjointement avec les familles pour diminuer ce taux de facturation. Pour se faire, nous poursuivons un travail de sensibilisation auprès des familles par rapport au respect de leur contrat, mais également lors de l'élaboration du contrat, afin que ce dernier soit en adéquation avec les besoins réels des familles.

Le taux de fréquentation annuel est de **90.24** % (92.32% en 2023) sur les heures facturées, soit une diminution de **-2.34** % par rapport à l'an passé. Ce taux dépasse le taux d'occupation préconisé par la CAF, ce qui est un marqueur fort d'un bon fonctionnement de la structure.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

› Tableau comparatif de fréquentation de 2021 à 2024

	2021	**2022**	***2023***	***2024***
Nombre d'enfants différents	40	46	47	***33***
Nombre d'heures réalisées	17 488.50	22 355	27 803	***27 151.50***
Nombre d'heures facturées	19 178.26	24 940.76	30 791.56	***29 583.18***
Taux de facturation	109.66 %	111.57%	110.75%	***108.96%***
Taux de fréquentation (sur heures facturées)	73.31%	86.65%	92.32%	***90.24%***
Capacité théorique	26 160.00	28 784.00	33 351.50	***32 784.50***

› Les caractéristiques de fréquentation

Les jours les plus fréquentés sont les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les horaires les plus demandés par les familles sont 8h30-16h30.

Le tarif horaire moyen appliqué aux familles, selon le calcul de la CAF, est de 1.57€ (1.48€ en 2023, 1.56€ en 2022, 1.39 € en 2021).

Ce tarif reste faible car une partie des familles utilisatrices du service ont de bas revenus. Nous comptons 10 enfants dont les familles ont un tarif horaire inférieur à 1€ (reconnu en dessous du seuil de pauvreté par la CNAF soit un enfant sur trois accueilli sur la structure). Cela représente 6 enfants de moins qu'en 2023. Nous constatons que ce chiffre est en baisse pour la deuxième année consécutive. Nous comptons 23 enfants dont les familles ont un taux horaire de plus de 1€.

› Accueil d'enfants en situation de handicap

Comme pour l'année 2023, nous n'avons pas eu de demande d'accueil d'enfant en situation de handicap émanant des familles. Il est à rappeler que la structure peut accueillir des enfants dont le handicap est en cours de reconnaissance.
La structure est en lien direct avec les services de PMI et le CAMSP de Dreux ou toutes autres structures qui accompagnent spécifiquement ces familles.
Des rencontres peuvent être également mises en place avec des partenaires et la famille dans le cadre d'un accueil éventuel de l'enfant (Pôle Ressources Handicap – Eveil et Loisirs Inclusif).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

- *L'organisation de l'accueil de l'enfant*

› La journée type

8h-9h00 : Accueil et transmissions (informations échangées avec les familles sur l'enfant)
9h-10h00 : Jeu libre/ change / soins / sommeil
10h00-11h00 : Ateliers décloisonnés / activités dirigées / jeu libre
11h00-11h20 : 2 groupes : temps calmes (pour les enfants qui déjeunent) / jeu libre (pour les enfants qui vont partir
11h20-12h00 : Repas des moyens /grands / repas des bébés en section suivant leur rythme
12h00-13h00 : jeu libre / changes / soins /accompagnement au sommeil / repos/ accueil des enfants
13h00-15h30 : repos
15h30-16h00 : réveil échelonné des enfants / change / habillage / goûter
16h00-18h ou 18h30 : jeu libre / jeux éducatifs / retrouvailles / transmissions et échanges avec les parents.

› Les activités proposées

De nombreux projets ont vu le jour en 2024.

- Bébés signes et langage gestuel : depuis septembre, des vidéos sont mises en ligne sur la page privée Facebook de la structure. Dans ces vidéos, une professionnelle explique des mots en langue des signes afin que les familles les reproduisent chez eux, et contribuent avec l'équipe au développement du langage chez leur enfant. Fort de cette expérience positive, nous avons constaté que des enfants commencent à « signer » et communiquent avec les adultes.
- Des rencontres intergénérationnelles avec l'EHPAD, ayant comme objectifs de créer des temps d'échange et de partage entre des générations différentes, mais également permettre aux enfants de découvrir une autre approche des activités. Trois rencontres ont eu lieu en 2024.
- Les ateliers lecture de conte une fois par semaine en collaboration avec la bibliothécaire de Brezolles (chaque mardi) ont encore, cette année, rencontré un franc succès auprès des enfants.
- L'aménagement des salles s'est poursuivi en 2024 pour proposer des espaces adaptés aux besoins des enfants et créer un environnement agréable
- Communication et lien avec les familles : l'équipe alimente de manière quasi quotidienne la page privée Facebook afin que les familles puissent voir les enfants évoluer dans la structure tant au niveau des repas que lors des différentes activités.
- Activités passerelles avec l'ALSH.

Deux journées pédagogiques ont eu lieu en 2024 avec l'ensemble du personnel Petite Enfance de l'Association des PEP 28. Elles se sont déroulées au siège de l'Association en mars et en octobre ayant comme thématique : « Santé et bien-être au travail » et « Cohésion et Annualisation »
L'équipe assiste à des séances de Groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle (GAPP), une fois tous les deux mois. Lors de ces temps, les professionnelles peuvent échanger sur leurs questionnements autour de la pratique au quotidien.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

La directrice de la structure participe aux réunions GAPP mises en place par l'Agglomération du Pays de Dreux avec les autres directrices des EAJE du territoire.

La présence de la Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) des PEP28, une fois par mois, permet d'observer le développement des enfants, d'accompagner les parents au niveau de la parentalité en leur apportant, par exemple, des informations en matière de santé. Elle est également porteuse de conseils aux équipes concernant les soins de santé et l'inclusion des enfants.

- *La place des familles*

En 2024, il n'y a pas eu de réunion de présentation collective. L'équipe a toutefois eu des échanges avec chaque famille sur les fonctionnements de la structure lors des temps de familiarisation ou encore des temps de transmissions quotidiens.

Nous constatons que les parents se sont fortement mobilisés lors de la soirée de fin d'année et de manière générale lorsque des temps conviviaux sont mis en place par la structure.
Comme évoqué précédemment, la page privée Facebook de la structure continue à être alimentée par les professionnelles et nous avons constaté que les familles appréciaient cette action.

Les difficultés rencontrées et les moyens mis en œuvre pour y remédier

- Continuer à mettre en place des actions passerelles avec l'ALSH maternel afin de préparer les plus grands de la crèche au départ à l'école et à l'arrivée à l'ALSH.
- Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des familles quant au respect des heures de contrat afin d'atteindre le taux de facturation inférieur à 107 %.
- Prolonger le travail de partenariat avec la CAF, la PMI, le Pôle familles de l'Agglomération du Pays de Dreux, l'infirmière Référente Santé
- Maintenir les moments de partage et d'échanges avec les familles.
- Développer la communication sur l'existence de la structure et des modalités d'accueil, en particulier l'accueil occasionnel
- Stabiliser l'équipe

b) Le Relais Petite Enfance

La responsable du RPE intervient à hauteur de 0.30 ETP. Ce temps est conventionné avec la CAF.

› Les jours d'ouverture du RPE en période scolaire

Les lundis : 1 semaine sur 2, temps d'éveil
Les mardis après-midi : 1 semaine sur 2, permanences administratives sur Brezolles.
Les vendredis matin : temps d'éveil
Les vendredis après-midi : permanences administratives sur Brezolles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Le projet de déplacer le lieu de l'atelier de Laons sera mis en œuvre en 2025. Il se déroulera au sein de la salle maternelle du périscolaire. Ce partenariat a eu lieu avec l'Agglo du Pays de Dreux, le SICELP, et la Mairie, après accord de la PMI. Ces locaux sont adaptés pour ce temps d'accueil.

› Les missions du RPE :

- Un rôle d'orientation et d'information des familles et des Assistant.e.s Maternel.le.s,
- Une mission d'observation des besoins du territoire en accueil petite enfance, un objectif d'amélioration de la qualité de l'accueil individuel (professionnalisation des Assistant.e.s Maternel.le.s),
- Une contribution à rompre l'isolement des Assistant.e.s Maternel.le.s,
- Favoriser la socialisation des enfants lors des ateliers d'éveil
- Orienter les parents à la recherche d'un mode de garde ou de conseils sur leur rôle d'employeur d'Assistant.e. Maternel.le.

• *Fréquentation*

33 ateliers ont eu lieu, 6 AM et 23 enfants différents y ont participé (3 de Brezolles, 2 de Laons, 1 de Bérou La Mulotière, secteur de Saint-Lubin-des-Joncherets mais acceptée car nous disposions de places à l'instant t)

Le secteur compte à ce jour 16 AM agréées. Le taux de fréquentation des AM du territoire aux ateliers du RPE est de 35%.

› Les ateliers proposés sur Brezolles en 2024

Ces temps d'éveil jouent un rôle essentiel dans le développement des enfants, en leur offrant un cadre structuré et stimulant. Ces temps collectifs permettent aux enfants un développement social et émotionnel, un apprentissage de la confiance en soi.
Lors de ces moments, les enfants apprennent à interagir avec leurs paires, à partager, à attendre leur tour et à respecter les règles de la vie en collectivité.

Les professionnelles fréquentant les temps d'éveil apprécient le fait de se retrouver entre collègues (et ainsi rompre leur relatif isolement), observer les enfants en milieu collectif et aborder divers sujets avec la responsable du RPE.

De nombreux ateliers ont été proposés cette année : activités culinaires, jeux d'eau, motricité, manipulation et transvasement, temps d'éveil musical….

• *Actions Pédagogiques de l'année 2024*

Parmi les actions à noter pour cette année 2024, une animation « éveil musicale » a été proposée le temps de 3 séances par l'Association « JM Vibr'ensemble ».
Une soirée d'échange/débat a eu lieu le jeudi 17 octobre, sur la thématique des émotions chez le jeune enfant, soirée animée en partenariat avec le Multi-Accueil et l'Accueil de Loisirs de Brezolles, ainsi que la PMI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Un spectacle de Noël a également été proposé, le mercredi 4 décembre, organisé mutuellement avec le Multi-Accueil de Brezolles.
La poursuite de partenariat avec la médiathèque de Brezolles, pour les séances bébés lecteurs, qui ont lieu à raison d'une fois tous les deux mois.

- *Analyse de l'évolution des agréments sur le territoire*

Depuis 2017, le nombre d'agréments d'Assistant.e. s Maternel.le.s (AM) a chuté sur le territoire passant de 27 à 19 en 2023. Nous pouvons constater que le nombre d'AM en activité continue de diminuer en 2024 passant à 16. Une assistante maternelle, qui ne souhaitait pas continuer son activité, a demandé à être radiée par la PMI. Elle venait pourtant de s'installer sur le territoire.

	2022	**2023**	**2024**
Nombre AM agréées par la PMI	20	19	16
Nombre AM en activité	19	Données non transmises par la CAF, à ce jour	Données non transmises par la CAF, à ce jour

- *Analyse des motifs de contact par les usagers*

En 2024, 8 familles différentes ont pris contact avec le Relais.
Les motifs principaux sont la recherche de mode de garde et les démarches de fin de contrat. Les contacts se font principalement par mail, appels, et SMS. 2 rencontres physiques pour litiges.

3 Assistantes Maternelles (AM) différentes ont contacté le Relais. La plupart des sollicitations concernaient les activités du Relais (inscription, organisation des ateliers, les droits et devoirs des AM (congés payés, indemnités de rupture de contrat, préavis…) et litiges avec les parents employeurs (impayés, désaccords sur les salaires et règlements des congés…). Deux AM ont été rencontrées, chacune en entretien individuel, concernant des litiges avec des parents employeurs.

- *Les difficultés rencontrées*

Nous constatons que les AM sont réticentes à fréquenter les temps d'éveil. D'une part, certains parents ne souhaitent pas que les enfants soient transportés en voiture ou ne veulent pas venir aux temps d'éveil peut-être par méconnaissance. D'autre part, les AM craignent être « critiquées » sur leurs pratiques professionnelles.

Il nous semble important et nécessaire de poursuivre et accentuer la communication sur l'existence du RPE et ses missions. Ce dernier point sera une priorité à travailler en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

2. LE PERSONNEL

Les services de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse constituent autant d'offres au service de l'emploi sur le territoire : elles permettent aux familles de bénéficier d'un mode de garde éducatif et de lieux d'accueil sécurisés et réglementés, à des tarifs modulés en fonction des revenus, et permettent aux parents de travailler.
Par ailleurs, ces activités sont également sources d'embauches et assurent de l'emploi local.

a) La coordination

Au total, l'Association positionne 0.7 ETP de Direction de Pôle (adjoint + directrice) pour les structures de Brezolles et de Laons.

La Directrice de Pôle est assurée par Madame GAILLARD Anne depuis 2020.
L'année a également été marquée par le retour de la seconde directrice de pôle Muriel BOGDANOWICZ à mi-temps thérapeutique à hauteur de 0.5 ETP puis 0.7 ETP et passage à temps plein en novembre 2024.
L'équipe de direction de pôle est secondée par un adjoint, un turn-over sur ce poste a été constaté en 2024 puisque la première personne recrutée a choisi de mettre un terme à son contrat à la fin de son CDD afin de retourner vers les établissements médico-sociaux. Un nouvel adjoint est arrivé en cours d'année.

Ces deux personnes sont également positionnées sur un autre pôle afin d'y assurer la coordination de structures, et pour une mutualisation efficace et moins coûteuses pour la Collectivité.

b) Accueil de Loisirs Brezolles, Périscolaire Laons et Espace Jeunesse

Nom	Fonction	Diplômes	Type de Contrat	Lieux de travail	Période
L-M E*	Directeur	BAFD	CDI	ALSH Brezolles	2024
CS	Animateur	BAFA	CDI	ALSH Brezolles	2024
BJ	Directeur	BAFD/ BPJEPS/ DEJEPS en cours	CDI	Espace jeunes Brezolles	2024
AT	Animateur	BAFA	CDD	ALSH Brezolles Mer et vac + Perisco Laons	2024
MO	Agent d'entretien		CDI	Laons (entretien)	2024
TL	Animatrice	ND	CDD	Périscolaire Matin+Soir Brezolles	2024
MN	Animateur	BAFA	CDD	Périscolaire Matin +Soir Brezolles	2024
HA	Animateur	CAP AEPE	CDD	ALSH Brezolles (Périscolaire Matin+Soir, Mer et Vacances	2024
VF	Animateur	Non diplômée	CDI	Périscolaire Brezolles soir	2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

*Madame L. en direction sur l'ALSH de Brezolles (Périscolaire/Mercredis) est à 80% à la suite d'un congé maternité. Elle est en cours de formation BPJEPS.
** Monsieur BJ est entré en formation DEJEPS.

Nous avons effectué le recrutement de deux salariés sur le périscolaire et l'accueil de loisirs mercredi de Brezolles suite au départ de 2 personnels en CDI.

c) Le Multi Accueil

L'année 2024 a été marquée par l'arrêt de 2 professionnelles en congés maternité, nous avons procédé à leur remplacement en recrutant une professionnelle titulaire du CAP Petite Enfance et une professionnelle titulaire d'un diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture.

Nom	Diplômes	Type de Contrat	Nombre d'heures hebdomadaires annualisées
DC	Educatrice de Jeunes Enfants (Responsable)	CDI	35h
DC	CAP Petite Enfance Congés maternité à partir du 16/09/24	CDI	35h
DA	Remplacement DC CAP Petite Enfance	CDD remplacement	35h
GF	Auxiliaire de Puériculture En congés maternité à partir du 14/10/2025	CDI	35h
TC	Remplacement GF Auxiliaire de Puériculture	CDD remplacement	35h
FC	Auxiliaire de Puériculture	CDI	35h
DM	Agent d'entretien	CDI	32h

d) Le RPE

Nom	Diplômes	Type de Contrat	Nombre d'heures hebdomadaires annualisées
HF	Educatrice de Jeunes Enfants	CDI	0.3 ETP annualisés

Madame H. a repris ses fonctions suit à son pour congé maternité.

e) Départs en formation en 2024

Afin d'être dans la continuité de l'amélioration de l'accueil des enfants, jeunes ou familles, de développer des projets pédagogiques, d'être en conformité avec la réglementation, les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

salariés ont eu la possibilité de se former et d'acquérir des compétences nouvelles ou de les renforcer.

4 salariés différents ont bénéficié en 2024 d'une ou plusieurs formations courtes et longues et mises en place par les PEP28 ou par un organisme de formation externe. 4 formations différentes ont été suivies dont 2 formations longues « Plan de formation ».

Cela représente 837.50 heures (592.80 heures en 2023) investies par l'Association dans la formation au profit du territoire, ce qui est indispensable pour maintenir la qualité de nos prestations.

Un travail de sensibilisation sur les bénéfices de partir en formation a été effectué lors de chaque réunion de directeurs.

Voici un récapitulatif des formations suivies par les salariés en 2024 :

NOM	Affectation	Intitulé de la formation	Nombre d'heures 2024
LE	Brezolles	BPJEPS LTP	470
BJ	Brezolles	DEJEPS Développement de projets, territoires et réseaux	350
FC	Brezolles	Intégration des nouveaux salariés	3.5
HF	Brezolles	Gestion du temps, productivité et efficacité	14
		TOTAL	**837.50**

A cette liste de formation, nous devons ajouter deux journées pédagogiques Petite Enfance sur les thèmes « Santé et bien-être au travail » et « Cohésion et communication au sein de l'équipe ».
Ces journées sont à destination de l'ensemble de professionnel.le.s Petite Enfance à l'échelle du réseau PEP départemental.

Ces formations représentent une gestion importante de la part des services support du siège et de la Direction de pôle (inscriptions, déplacements, contenus, remplacement de personnel…), mais sont indispensables pour maintenir la qualité de service. C'une vraie volonté de la part de l'Association des PEP28. Toutefois, en 2024, suite aux absences maladie, il a été difficile de permettre à plusieurs salariés en simultannée de participer à des formations courtes du fait des besoins des services et du manque de candidat sur les postes de remplaçants.

f) Récapitulatif du nombre de jours d'absences en 2024

Pôles	Nbre de salariés ayant une absence	Cumul Jours d'arrêt	Cumul Jours d'enfant malade	Cumul Jours d'arrêt d'AT	Cumul Jours de congé mat + patho
Brezolles	15	668	14	0	294

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Nous avons eu plus de jours d'absences en 2024 (529 jrs en 2023). Dans ces jours d'absence, il est à noter les 294 jours qui correspondent aux personnels en congé maternité pour la structure du Multi-Accueil.
Cela est représentatif du nombre conséquent de remplacements que nous avons réalisés cette année tout comme en 2023. Cette situation est en cohérence avec la tendance nationale des métiers de social.

Dans un souci de maintien du service, la Direction de Pôle, l'adjoint.e et la chargée de mission Petite Enfance, ont été fortement mobilisées, encore en 2024, pour pallier les absences du personnel et maintenir le service malgré les difficultés de recrutement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

3. Compte de résultat et analyse financière

L'analyse est faite par comparatif avec le budget prévisionnel de la CSP 2022-2025 et avec le compte de résultats de l'année N-1.

Présentation BREZOLLES
BILAN AU 31/12/2024

Finance View / Cube Suivi Budgétaire

Calendrier	Exercice 2024 (du 01/01/2024 au 31/12/2024)
Mois Civil	Tous
Tableau	Suivi ALSH
Société	Siège
Axe Analytique	Tous
Hypothèse Budgétaire	2024_BREZOLLES

Rubriques	Total Budget_2024	Total Solde Période	Total % Solde Période / Budget Période	Total Solde Période N-1
60 Achats				34,39
6042 Prestation hébergement		1 282,68		2 134,31
6043 Restauration	28 717,08	34 310,67	119%	29 151,83
60485 Services éducatifs	9 642,00	8 195,60	85%	10 302,87
6061 Eau, électricité, gaz	15 858,48	24 351,64	154%	14 411,83
60621 Carburants	2 642,16	3 332,31	126%	3 312,84
60622 Produits entretien	2 889,96	4 149,68	144%	3 357,61
60624 Fournitures bureau	1 606,56	544,81	34%	633,10
60625 Fournitures éducatives	4 729,20	2 626,80	56%	2 603,22
606261 Couches bébé	1 197,96	1 495,10	125%	1 467,04
606262 Materiel puériculture		14,12		185,12
6063 Alimentation	1 434,00	5 035,90	351%	6 005,33
6066 Fourniture médicale	369,24	103,01	28%	155,60
6068 Petit matériel	182,64	1 249,24	684%	1 904,44
606 Autres achats		52,40		54,99
Total Achat	69 269,28	86 743,96	125%	75 714,52
613 Locations	2 155,56	2 154,35	100%	1 758,77
615 Entretiens	2 508,72	6 076,34	242%	16 707,26
616 Assurances	1 514,76	1 367,21	90%	748,36
61 Autres Services	2 225,88			
Total Autres Services	8 404,92	9 597,90	114%	19 214,39
621 Personnel mis à disposition		14 292,80		
6251 Déplacements du personnel	1 663,80	3 483,65	209%	4 665,59
6252 Déplacements pour activités	4 996,44	5 822,50	117%	4 453,00
6257 Frais de réception	1 199,64	174,58	15%	21,58
626 Frais postaux et télécommunication	2 043,36	2 650,38	130%	2 309,96
62 Autres Services Extérieurs	78,60	4 008,75	5100%	4 219,74
Total autres services extérieurs	9 981,84	30 432,66	305%	15 669,87
63 Autres Impots et Taxes				13,76
64 Salaires	302 060,64	373 839,08	124%	368 493,94
63+64 Charges Patronales	124 137,12	130 655,21	105%	132 209,91
648 Frais de formation		2 310,43		3 306,34
Total Salaires et charges	426 197,76	506 804,72	119%	504 010,19
6556 Frais de siège	53 558,28	67 372,78	126%	63 242,46
65 Autres charges de gestion	9 227,40	3 410,84	37%	1 644,49
Total des autres charges	62 785,68	70 783,62	113%	64 886,95
66 Charges Financières	568,20			
67 Charges exceptionnelles		28 594,12		9 080,81
681-Dotations aux Amortissements	11 935,08	7 607,59	64%	6 650,58
Dotations Provisions p/risques et charges		536,00		426,00
Total des charges	**589 142,76**	**741 100,57**	**126%**	**695 667,07**
70610 Adhésions		702,00		639,00
70621000 Produits CAF	147 845,16	183 321,54	-124%	168 304,78
70621001 CAF - Bonus Territoires Offre nouvelle		2 908,58		850,00
70621003 CAF - Bonus Territoires		70 251,01		69 159,51
706212 Produits MSA		860,31		577,12
706240 Participation Communes	294 964,08	294 964,06	-100%	222 884,22
7062000 Produits Familles	115 495,56	106 033,49	-92%	105 112,56
7069200 Produits Familles Petite Enfance	30 371,40	46 560,86	-153%	45 507,98
708 Refacturation		16,50		35,26
740 Subventions				3 000,00
758 Autres Produits gestion courante	466,20			567,50
772-Produits exceptionnels s/exercices antérieurs		161 503,63		4 151,99
777 Quote part subvention investissements		2 320,79		2 001,98
79 Transferts de charges				4 126,83
Total des produits	**589 142,40**	**869 442,77**	**-148%**	**626 918,73**
Résultat		**128 342,20**		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

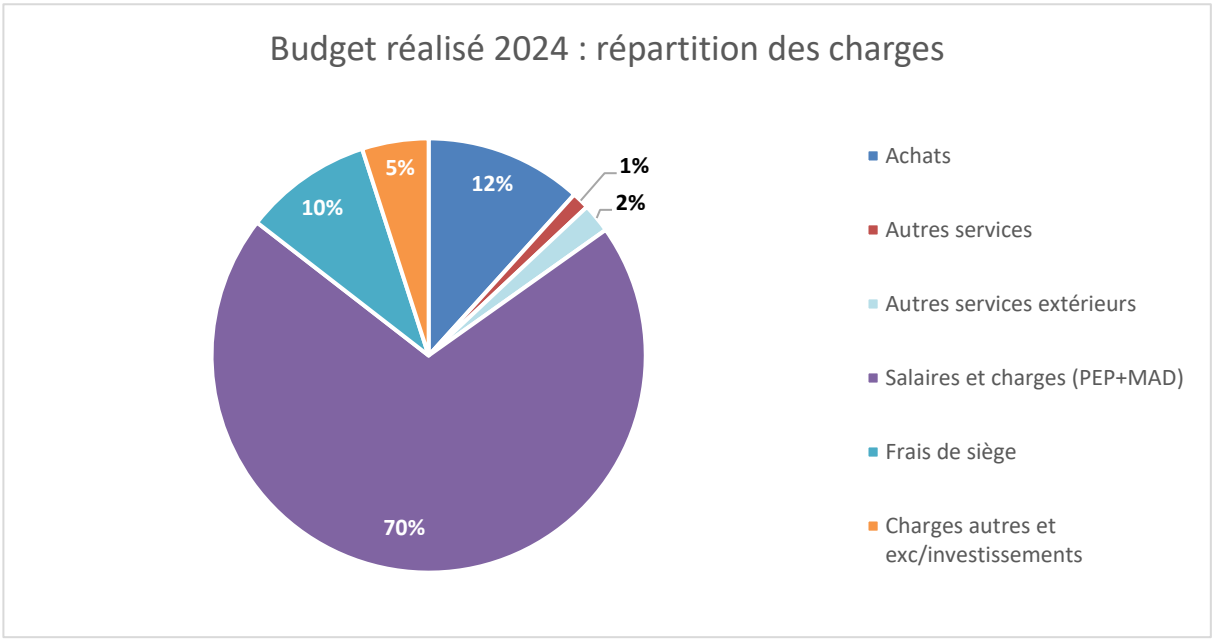
Le compte de résultat pour 2024 est supérieur aux dépenses en prévisions : 741 101€ réalisés pour 589 143 € prévus soit un écart de +25.79%. Il est également supérieur au niveau des recettes de +47.58% avec 869 443€ réalisés pour 589 143€ prévus.

L'ensemble met en avant un excédent d'exploitation de 128 342€, soit +14.76%, principalement imputable à **l'enregistrement de produits exceptionnels** correspondant aux versements des **bonus territoire CAF des exercices antérieurs 2022 et 2023** en plus du bonus territoire annuel 2024.

A- Les charges

Au niveau des charges, le compte de résultat 2024 est en évolution de +6.53% par rapport à l'année 2023.

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des charges par groupement de postes de dépenses. Un détail par poste sera détaillé par la suite. La répartition des charges reste semblable à l'an dernier.



- ***La masse salariale :*** *+22.26% par rapport au budget prévisionnel et à +3.39% par rapport à l'année 2023.*

La masse salariale (salariés PEP + agents MAD) représente 70.31% du total des charges 2024. **La masse salariale (PEP + MAD) est en augmentation par rapport au prévisionnel (+22.26%) :** 521 098 € réalisés contre 426 198 € prévus. Sur 2024, nous enregistrons 14 293€ de refacturation de frais de personnel MAD pour une agent.e de service mise à disposition par la Collectivité sur le périscolaire de Brezolles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

Cette hausse reste à mettre en corrélation d'une part, avec l'accroissement de l'activité depuis 2022 (qui est malgré tout sous-représentative si l'ensemble des postes de remplacement avaient pu être pourvus), et d'autre part avec l'impact de la Convention Collective Nationale ECLAT (CCN-ECLAT) venant revaloriser les salaires avec l'application des avenants 182, 193 et 194.

A compter de septembre 2024, un nouvel avenant de la CCN-ECLAT est applicable, il s'agit de l'avenant 196. A cet effet, depuis la rentrée scolaire, il est instauré un nouveau temps de travail tel que défini l'article 5.10.2 « tout salarié exerçant des missions de face à face éducatif et/ou pédagogique disposera d'un temps de préparation à hauteur de 15% du temps en face à face. » L'Association octroyait déjà un temps de préparation aux équipes. Temps nécessaire à la menée des projets et préparation des activités sur les accueils. Ce temps jusqu'alors non conventionné n'était pas à hauteur de 15% du temps en face à face pédagogique. Cet avenant reconnait et encadre, de manière nationale, le temps de travail des animateurs en dehors de la présence des enfants (temps de réunion d'équipe, de préparation, de bilan, de rencontres partenariales, etc…). Ce nouveau temps est un gage d'amélioration de la qualité pédagogique au sein de nos structures. Ce temps permet la valorisation du métier d'animateur et contribue à la professionnalisation de ces derniers, il contribue également à une plus grande stabilité dans les équipes souvent touchées par un turn-over important du fait des temps de travail fractionnés en période scolaire et condensés sur les périodes de vacances.

Les autres charges

- ***Restauration et Alimentation :*** +30.90% par rapport au budget prévisionnel et à +9.17% par rapport à l'année 2023.

Les dépenses de restauration sont conformes à l'activité de l'ALSH de Brezolles sur l'année et à l'augmentation de la fréquentation sur les mercredis et vacances, ainsi que l'activité du Multi-Accueil. Il est à noter que le prestataire de restauration, La Normande, a une nouvelle fois augmenté ses tarifs sur l'année 2024 de +2.3%.

De plus, les frais de restauration liés au séjour été de l'Espace Jeunes ont été saisis, pour 2024, sous le compte analytique 6043, ils étaient regroupés sous le compte analytique 6042 en 2023 (prestation d'hébergement). La facture est de 1 785€.

Les frais d'alimentation passent, quant à eux, de 6 005€ en 2023 à 5 036€ en 2024. Cette diminution s'explique par la diminution de la fréquentation sur le périscolaire de Laons (-12.71%) et sur l'Espace Jeunes (-27.38% au global). Les achats de goûters ont été moins conséquents.

- ***Fournitures pédagogiques (fournitures éducatives, de bureau + petit matériel) :*** -32.18% par rapport au budget prévisionnel et à -14% par rapport à l'année 2023.

- ***Services à but éducatif (et prestations hébergement séjour) :*** -1.70% par rapport au budget prévisionnel et à -23.79% par rapport à l'année 2023.

Les frais de restauration relatifs au séjour jeunesse n'apparaissent pas dans le compte « 6042 prestation d'hébergement », ayant été enregistrés sur le compte « 6043

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

restauration ». Pour un comparatif avec l'an dernier, il conviendrait de les ajouter aux 1 282.68€, cela donnerait donc un total de 3 067.68€ pour les frais de séjour en 2024 soit une augmentation de +4.37% des dépenses pour cette ligne. Ainsi, les services à but éducatifs incluant les prestations hébergement séjour correspondraient à 11 263€ soit une diminution de -9.44% par rapport à l'an dernier.

La diminution de ces dépenses est essentiellement constatée sur les structures petite enfance qui n'ont pas utilisé l'intégralité du budget alloué sur ce compte analytique.

- ***Eau, électricité et gaz :*** +53.56% par rapport au budget prévisionnel et à +68.97% par rapport à l'année 2023.

Les dépenses inscrites sur ce compte analytique regroupent les dépenses 2023, à hauteur de 5360€ reçues après la clôture N-1, et les frais de l'année 2024.

- ***Carburant et déplacement du personnel :*** +58.29% par rapport au budget prévisionnel et à -14.57% par rapport à l'année 2023.

Tout comme l'an dernier, il convient de préciser que l'ensemble des déplacements de l'Espace Jeunes se font en minibus. De plus, afin de pallier la problématique de recrutement sur les remplacements courts que nous rencontrons depuis plusieurs années maintenant, l'Association a mis en place un défraiement majoré pour les animateurs permanents qui passent d'un site A à un site B pour permettre de combler une absence lorsque les effectifs le permettent. Ceci explique l'évolution de frais de déplacement du personnel sur 2024, en plus des frais de déplacement pris en charge pour se rendre en semaine de formation (BJPEPS, DEJEPS, etc…).

- ***Entretien :*** +14.19% par rapport au budget prévisionnel et à -50% par rapport à l'année 2023.

Les frais d'entretien inscrits en 2024 regroupent :
- Les frais de maintenance informatique et de logiciel d'inscriptions des familles
- Les frais de locations et maintenance du photocopieur du secteur
- Les frais de maintenance et d'entretien de la flotte de véhicules du secteur
- Les frais de maintenance et réparation refacturés par les communes ou l'Agglomération du Pays de Dreux imputables au délégataire

- ***Autres services extérieurs :*** +52.15% par rapport au budget prévisionnel et à +15% par rapport à l'année 2023.

Les frais de mise à disposition de personnel, à hauteur de 14 293€, ont été inclus dans la masse salariale globale. Tout comme les frais de déplacements du personnel qui ont été inclus avec les frais de déplacement, à hauteur de 3 484€. Ils sont donc exclus de ce sous-total « autres services extérieurs » pour l'analyse.

Concernant les frais de fonctionnement du Comité Social Economique, instance représentative obligatoire du personnel, la participation réglementaire de chaque structure est calculée au prorata du coût du fonctionnement du CSE. Pour le territoire de l'Agglomération de Dreux, la participation est de 2 706€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

➢ ***Les charges exceptionnelles et autres charges***

Pour 27 750 €, les charges exceptionnelles correspondent aux remboursements 2022 et 2023 des frais de mise à disposition d'une agente de service sur le périscolaire de Brezolles qui n'avaient pas été refacturés au délégataire depuis la mise en place de la nouvelle CSP. Les restes des dépenses correspondent à quelques factures arrivées après la clôture 2023 et à des produits CAF.

La provision pour les départs à la retraite, intitulée dans notre bilan financier « dotations provisions pour risques et charges » a été calculée sur la base des salariés pouvant partir à la retraite dans 7 ans à venir et actualisée pour 536 €.

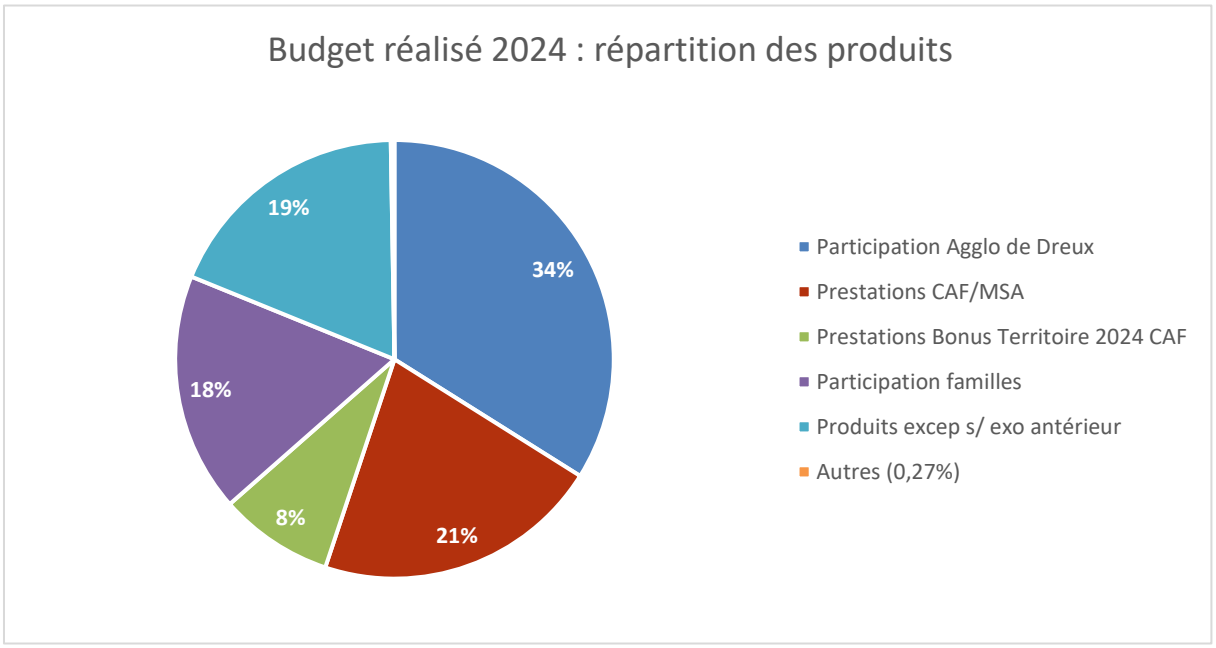
Les frais de dotation aux amortissements sont inférieurs au budget prévisionnel de la CSP mais supérieurs aux dépenses inscrites en 2023.

➢ ***Frais de siège***

Le compte de résultats 2024 étant supérieur au budget prévisionnel contractualisé, les frais de siège sont inscrits à hauteur de 10% des charges tel que prévu dans le contrat de CSP.

B-Les produits

Le graphique ci-dessous reprend la répartition des produits par groupement de postes de recettes. Un détail par poste sera réalisé par la suite.



➢ ***Les participations des familles***

Les **participations des familles** pour les **structures enfance-jeunesse** sont **inférieures** au prévisionnel à hauteur **de -7.58** % (115 796 € prévus contre 106 736 € réalisés). **Elles sont stables par rapport à l'année 2023** (+0.93%).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publié le : 15/10/2025

Il est à noter que les prestations des familles sont stables malgré la diminution de la fréquentation constatée sur l'Espace Jeunes. En effet, seules les sorties ou activités spécifiques sont payantes, ces propositions n'ont pas diminué entre 2023 et 2024, c'est pourquoi le montant des participations familles est resté sensiblement le même. Pour les ALSH, la hausse de fréquentation sur Brezolles a compensé la diminution de fréquentation sur Laons, tout comme pour le secteur jeunesse les participations des familles sont donc restées stables entre 2023 et 2024.

Les participations familles du secteur **petite enfance** sont **supérieures** aux prévisions de **+53.30**% (30 371 € prévus contre 46 561 € réalisés). Elles sont également supérieures par rapport à l'année 2023 (+5.09 %). Les participations des familles sont **à mettre en lien avec le très bon taux d'occupation** du multi-accueil qui est une nouvelle fois cette année **au-dessus de 90**%. A cela s'ajoute pour les établissements d'accueil du jeune enfant, les **évolutions des taux d'effort et barèmes CNAF augmentant progressivement la part des familles** depuis quelques années.

- ***Participation de la CAF et MSA***

La participation de la **CAF** (PSO et PSU) **associée à la participation de la MSA** est **supérieure** aux prévisions de **+24.58**% (147 845 € prévus contre 184 182 € réalisés). Elle est également supérieure aux versements perçus en 2023 de +9.06 % (168 882€ en 2023 contre 184 182 € réalisés).

Elle se décompose entre :

- **Petite Enfance :** 113 307 € prévus contre 146 607 € réalisés soit +29.39 %. Ils augmentent de +11.55% par rapport aux versements 2023.
- **Enfance-Jeunesse :** 34 538.52 € prévus contre 37 575 € réalisés soit +8.79 %. Ils sont stables par rapport à 2023 (+0.33%).

Il convient également de préciser que les barèmes de prestations de service CNAF ont été revalorisés entre 2022 (année de contractualisation de la CSP) et 2024. A savoir :

PSO extrascolaire (2022 → 2024) : 0.579€ →0.62€/heure réalisée
PSO périscolaire (2022 → 2024) : 0.549€ →0.59€/heure réalisée

Prestation de service RPE « PS Socle RPE » (2022 → 2024) : 26 907€ →30410.89 €/etp.
Soit pour un 0.3 etp, 8 072€→9 123€ soit +13% de « PS Socle RPE »

Prestation de service EAJE pour un taux de facturation moyen. compris entre 107 et 117% (2022 → 2024) : 5.56€ →6.14€/heure réalisée.

Par ailleurs, depuis la mise en place de la CTSF, un bonus territoire est attribué au gestionnaire, en lieu et place du CEJ.

Ce bonus territoire est fixe pour les structures Petite Enfance car lié au nombre de places en EAJE et au nombre d'ETP en RPE. Il est cependant variable en ALSH car attaché directement à la fréquentation. Pour l'**année 2024**, et dans l'attente du reversement réel de la CAF (intervenant en 2025) le bonus territoire pour l'Agglomération de Dreux a été calculé à hauteur de **70 251.01€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251015-CC2025-154-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2025
Publication : 15/10/2025

De plus, à compter du 1er janvier 2024, la branche Famille restaure la possibilité de développement d'actions enfance/jeunesse dans le cadre du bonus territoire. Les heures nouvelles feront l'objet d'un financement allant au-delà des heures existantes contractualisées lors de la mise en place de la CTSF en cours. Application au 1er janvier 2024 d'un plafond de développement dans la limite de 25% de plus que les heures existantes contractualisées. Le nombre d'heures-enfants réalisées sur plusieurs sites étant supérieures au nombre d'heures contractualisées avec la CAF au moment de la signature de la CTSF, l'offre nouvelle s'applique et un complément de versement de bonus territoire est estimé pour 2024 à hauteur de 2 908.58 € (dans l'attente du versement réel de la CAF (intervenant en 2025).
Le bonus territoire attaché à l'Agglomération de Dreux 2024 global devrait s'élever avec l'offre nouvelle à 73 159.59€ (70 251.01 € +2 905.58 €).

Pour information, les versements des bonus territoire 2022 et 2023 ayant été perçus par l'Association après la clôture des comptes 2023, **ils apparaissent sous le compte 772-produits exceptionnels sur exercices antérieurs**.
Bonus territoire 2022 : 60 792 €
Bonus territoire 2023 : 71 090 €

- ***Participation de la Collectivité***

La participation de la Collectivité est conforme au contrat de CSP à savoir 294 964.06€.

En conclusion, le compte de résultat 2024 présente un excédent de 128 342,20 €. Cet excédent résulte principalement de l'enregistrement de produits exceptionnels liées aux bonus territoire versés au titre des années 2022 et 2023 et également des recettes perçues au titre de l'année 2024. Parallèlement, l'Association a dû faire face à des charges supplémentaires, notamment en lien avec l'inflation et les évolutions de la Convention Collective, prévues par les avenants 193, 194 et, plus récemment, l'avenant 196.

Conformément aux termes des conventions signées avec la CAF 28, le délégataire doit reverser au délégant l'aide perçue dans le cadre de la CTSF. Les modalités de ce reversement restent à définir dans le cadre d'un avenant, qui intégrera également les revalorisations liées à l'évolution des salaires du personnel relevant de la Convention Collective ainsi que l'inflation.